

# RAPPORT SUR LE BUDGET DU CONSEIL DES EPF POUR LE DOMAINE DES EPF 2024

# Rapport sur le budget du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF 2024

Avant-propos	1
L'essentiel en bref	2
Financement fédéral et allocation des ressources	4
Immobilier et Programme des constructions	12
Budget consolidé du Domaine des EPF	16
Compte de résultat consolidé	18
Investissements consolidés	20
Explications relatives au budget consolidé	22
Synthèse pluriannuelle	34
Rapports sectoriels	36
Mentions légales	49

**ETH** zürich

**EPFL**

PAUL SCHERRER INSTITUT  
**PSI**



Institut fédéral de recherches sur  
la forêt, la neige et le paysage WSL

**Empa**

Materials Science and Technology

**eawag**  
aquatic research ooo



Chères lectrices, chers lecteurs,

L'exercice 2024 est le dernier de la période FRI en cours et sera l'année de référence pour la période suivante. Les coupes budgétaires annoncées auront donc des conséquences sensibles durant les cinq années à venir, jusqu'en 2028. En 2024, le Domaine des EPF devra essuyer des pertes de plus de 80 mio CHF, le Conseil fédéral ayant décidé en février 2023 de réduire les dépenses faiblement liées de 2% et de renoncer à compenser le renchérissement. Le Domaine des EPF peut amortir le choc à court terme en puisant dans ses réserves. Mais la majeure partie de celles-ci est destinée aux projets stratégiques dans la recherche et l'enseignement ainsi qu'aux infrastructures qui font cruellement défaut. A long terme, il est donc impossible de compenser la baisse du financement fédéral.

Le Domaine des EPF est le moteur de l'innovation en Suisse. Au travers de son étroite collaboration avec l'économie et les pouvoirs publics ainsi que de la création de start-up performantes, il contribue largement au développement économique du pays. Les quelque 6000 personnes qui, chaque année, obtiennent un diplôme délivré par l'une de ses institutions permettent par ailleurs de pallier la grave pénurie de main-d'œuvre spécialisée en Suisse, notamment dans l'informatique et l'ingénierie. Pour que le Domaine des EPF puisse faire face à la croissance des effectifs étudiants et continuer de proposer une formation de grande qualité tout en réalisant de nombreuses tâches destinées à l'économie et à la société suisses, il faut non pas réduire, mais bien accroître les investissements en sa faveur.

Malgré ce contexte financier compliqué, le Domaine des EPF entend continuer d'investir ces prochaines années dans des thèmes d'une importance décisive pour l'avenir de notre pays au travers de ses priorités stratégiques Energie, climat et durabilité de l'environnement, Matériaux de pointe et technologies-clés, Santé humaine, Transformation numérique responsable et Engagement et dialogue avec la société. Il contribue ainsi largement à apporter des réponses aux grands défis contemporains. D'ores et déjà merci de continuer à vous engager en faveur du Domaine des EPF ainsi que du pôle économique et scientifique suisse en 2024.

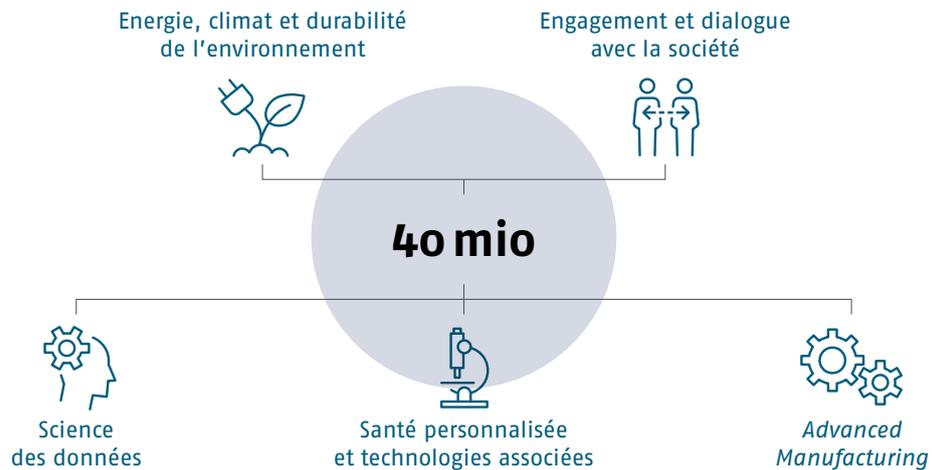
*Michael O. Hengartner*

Prof. Michael O. Hengartner, président du Conseil des EPF

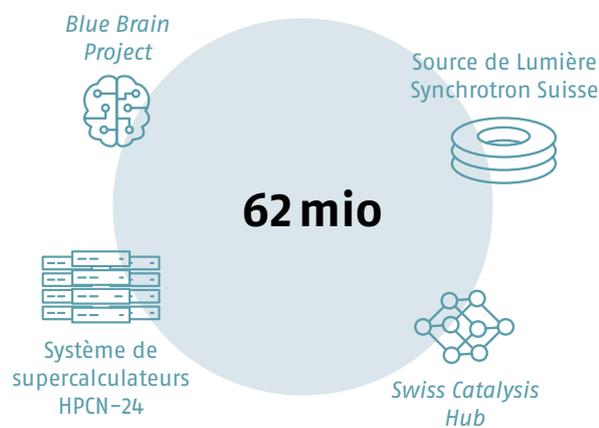
Zurich / Berne, juin 2023

# L'essentiel en bref

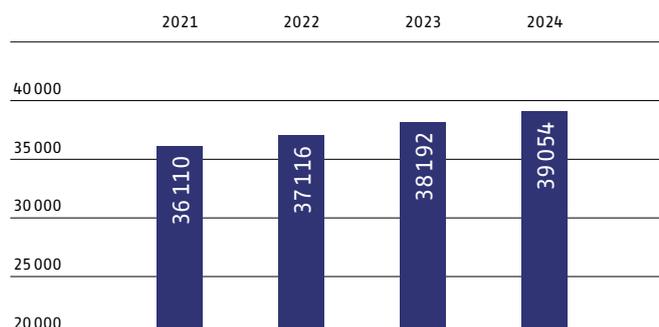
Fonds planifiés de manière centralisée pour les initiatives conjointes des nouvelles priorités stratégiques et des grands axes stratégiques (en CHF)



Fonds planifiés de manière centralisée pour les infrastructures de recherche d'importance nationale et internationale (en CHF)



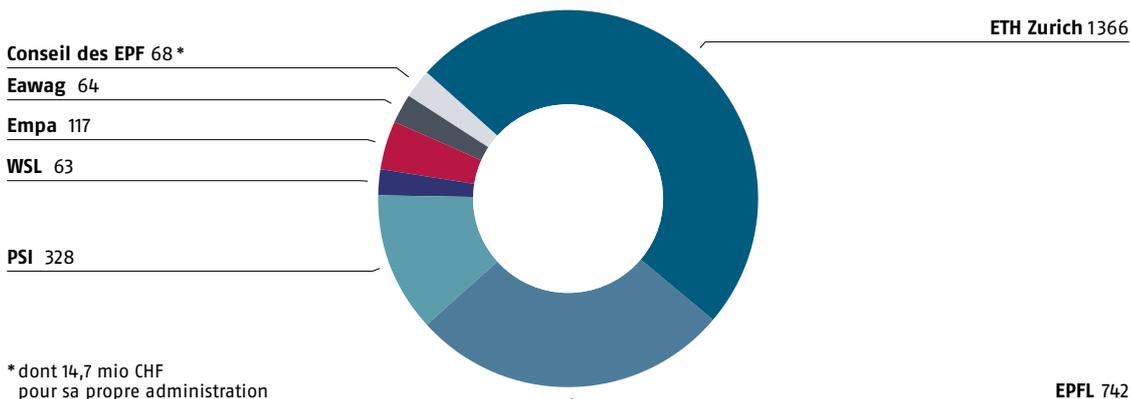
Evolution de la population étudiante et doctorante



## Evolution du financement fédéral durant la période 2021–2024 (en mio CHF)

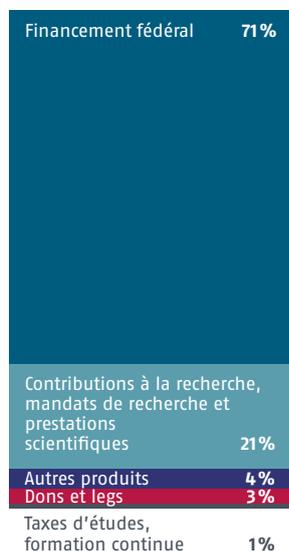


## Répartition des fonds issus du financement fédéral 2024 (en mio CHF): 2748 mio CHF



### Budget 2024

#### Total des produits



#### Total des charges



# Financement fédéral et allocation des ressources

Un financement fédéral suffisant et stable est l'une des clés du succès du Domaine des EPF. Utiliser les réserves pour atténuer les effets néfastes des coupes budgétaires ou de la hausse du renchérissement est envisageable à court terme. Mais à plus longue échéance, cela ne suffit pas pour s'adapter à la croissance des effectifs étudiants ni pour garantir les investissements dans les champs de recherche porteurs d'avenir et dans les grandes infrastructures de recherche. Une planification restrictive est dès lors inévitable. Une enveloppe budgétaire de 2748 mio CHF a été demandée pour 2024.

## Financement

Le financement du Domaine des EPF s'effectue pour deux tiers environ par le financement fédéral, tandis que les produits générés par les fonds de tiers y contribuent pour près d'un tiers. Les fonds de tiers proviennent de projets compétitifs suisses et étrangers (essentiellement européens), de la collaboration avec l'économie, les cantons, les communes et les organisations internationales, ainsi que de prestations de services et d'autres produits.

De plus amples détails à ce sujet se trouvent au chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (p. 16 ss).

## Financement fédéral

### Plafond de dépenses 2021–2024 du Domaine des EPF

Le plafond de dépenses du Domaine des EPF que le Conseil fédéral a soumis au Parlement le 26 février 2020 pour la période FRI 2021–2024 totalise 10 810,7 mio CHF, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +2,5% (base: Budget 2020), cf. fig. 1. Les fonds demandés doivent permettre de réaliser les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des

EPF pendant les années 2021 à 2024. Les Chambres fédérales ont approuvé le plafond de dépenses le 10 décembre 2020.

Une partie des fonds pour 2021–2024 sont affectés. Il s'agit des ressources allouées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour le système d'alerte en cas de risque d'avalanche (11 mio CHF) ainsi que des provisions constituées pour le démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI (44 mio CHF). Ce second montant est fonction du financement des réserves à hauteur de 536 mio CHF (état au 31 décembre 2022). Les montants épargnés sont accumulés entre 2015 et 2070. Les fonds spéciaux compris dans le plafond de dépenses et destinés au démantèlement des installations nucléaires de la Confédération au PSI sont également affectés.

### Composition du financement fédéral

Les ressources issues du financement fédéral destinées au Domaine des EPF proviennent des deux crédits portés en compte sur le **plafond de dépenses**, soit le **crédit A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF»** et le **crédit A202.0134 «Investissements dans les constructions du Domaine des EPF»**.

Ces crédits permettent, d'une part, de couvrir l'enveloppe de base destinée à l'enseignement, la recherche et le transfert de savoir et de technologie (TST) et, d'autre part, de financer les investissements dans les immeubles utilisés par le Domaine des EPF, dont la plupart appartiennent à la Confédération. La Confédération a confié au Conseil des EPF la gestion de ses immeubles occupés par le Domaine des EPF. Cette représentation du financement fédéral (optique du plafond de dépenses) donne donc un aperçu complet du pilotage politique exercé par la Confédération.

Dans le **compte de résultat** du budget consolidé du Domaine des EPF, en revanche, le **financement fédéral** se compose des crédits **A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF»** et **A231.0182 «Contribution aux loyers du Domaine des EPF»** (cf. p. 16 ss.). Le second correspond à un crédit pour l'utilisation (location) des immeubles appartenant à la Confédération. Il n'implique aucune entrée ou sortie de fonds pour le Domaine des EPF et n'est pas non plus porté en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Le budget consolidé du Domaine des EPF reflète donc fidèlement les rapports de propriété des immeubles. La majeure partie des immeubles utilisés par le Domaine des EPF appartiennent à la Confédération et figurent dans les comptes de celle-ci.

Fig.1: Plafond de dépenses du Domaine des EPF pour les années 2021 à 2024

mio CHF	2020	2021	2022	2023	2024	2021-2024
Exploitation et investissements*	2 545,2	2 573,3	2 634,1	2 700,0	2 767,0	10 674,4
Transfert fonds OFEV		2,7	2,7	2,7	2,7	10,8
Provisions pour démantèlement de l'accélérateur de particules au PSI	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	44,0
<b>Message FRI du 26 février 2020 (20.028)</b>	<b>2 556,2</b>	<b>2 587,0</b>	<b>2 647,8</b>	<b>2 713,7</b>	<b>2 780,7</b>	<b>10 729,2</b>
Fonds bloqués 2021-2024 (le blocage a été supprimé par l'AF du 10.12.2020)		1,0	13,1	26,4	41,0	81,5
<b>Message FRI avec fonds bloqués du 26 février 2020 (20.028)</b>	<b>2 556,2</b>	<b>2 588,0</b>	<b>2 660,9</b>	<b>2 740,1</b>	<b>2 821,7</b>	<b>10 810,7</b>
Croissance nominale en mio CHF		31,8	72,9	79,2	81,6	
Croissance nominale en %		1,2	2,8	3,0	3,0	
Croissance annuelle moyenne 2021-2024 (base: Budget 2020) en %						2,5

\* Répartition selon la fig. 13 du messages FRI 2021-2024 (FF 2020 3668).  
 Pour le calcul des taux de croissance (afin d'éviter les distorsions), la base 2020 (budget prévisionnel) a été corrigée comme suit:  
 contribution financière: -10 mio CHF (augmentation unique suite à la vente d'immeubles).

Fig.2: Plafond de dépenses et crédits pour le Domaine des EPF durant la période FRI 2021-2024

mio CHF						
Plafond 2021-2024	2 588,0	2 660,9	2 740,1	2 821,7	<b>10 810,7</b>	
Situation 2021	2 373,3	226,8			2 600,1	
Util. prov. 2022		2 441,4	224,8		2 666,2	
Util. prov. 2023			2 521,5	214,5	2 736,0	
Util. prov. 2024				2 537,2	210,7	2 747,9
Solde provisoire*					60,5	

\* L'utilisation du plafond de dépenses se chiffre provisoirement à 10 750,2 mio CHF, soit 99,4%.  
 ■ A231.0181 Contribution financière de la Confédération  
 ■ A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF

### Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): Budget 2024

Le plafond de dépenses destiné au Domaine des EPF fait l'objet d'une demande annuelle dans le cadre du processus budgétaire de la Confédération. Il est approuvé par le Parlement fédéral. L'optique des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses (Contribution financière au Domaine des EPF A231.0181, Investissements dans les constructions du Domaine des EPF A202.0134) est donc déterminante pour le traitement du budget par le Parlement fédéral. En effet, c'est la seule représentation à être en lien direct avec le Message FRI 2021–2024 et les Objectifs stratégiques correspondants qui sont assignés par le Conseil fédéral au Domaine des EPF. Cette optique a aussi des répercussions sur le recours au frein à l'endettement (dépenses faiblement liées).

Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) demandé dans le Budget 2024 totalise 2748 mio CHF. La différence de – 74 mio CHF par rapport à la tranche annuelle 2024 selon le plafond de dépenses (2822 mio CHF) s'explique par:

- (a) la prise en compte des fonds transférés par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour le *Center for Security Studies* (CSS) (+ 3,0 mio CHF),
- (b) l'augmentation des fonds spéciaux pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération au PSI (+ 5,9 mio CHF),
- (c) le loyer des bureaux situés Effingerstrasse 6a à Berne (– 0,2 mio CHF),
- (d) le prélèvement de 1% des recettes provenant de l'utilisation par des tiers d'immeubles appartenant à la Confédération (– 2,6 mio CHF),
- (e) les objectifs d'économie fixés par le Conseil fédéral en vue de réduire les dépenses de – 2,034 % (– 57,1 mio CHF) et
- (f) la non-compensation du renchérissement (arrêté du Conseil fédéral du 25 janvier 2023).

Les prévisions de renchérissement pour la tranche annuelle 2024 du plafond de dépenses étaient de 1,0 % au moment de l'élaboration du message FRI. La non-compensation du renchérissement entraîne une réduction de 22,9 mio CHF par rapport à la tranche annuelle 2024 prévue initialement.

Les opérations décrites ci-dessus ont eu lieu après l'adoption des Objectifs stratégiques assignés par le Conseil fédéral au Domaine des EPF pour les années 2021 à 2024.

La contribution financière de la Confédération (crédit A231.0181) est rattachée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et couvre les dépenses d'exploitation. Le Budget 2024 table sur une hausse des effectifs étudiants vu le succès ininterrompu rencontré par l'offre de formation dans le Domaine des EPF, ce qui nécessite des investissements dans le développement des infrastructures. Les dépenses de biens et services ont dès lors augmenté de 9 % par rapport au Budget 2023.

Suite aux mesures d'économie, les effectifs du personnel reculent de 95,9 à 21 171 postes à plein temps (y c. 462,1 apprenantes et apprenants). Ils sont financés pour deux tiers par des ressources fédérales et pour un tiers par des fonds de tiers. Une croissance nulle des postes est attendue pour les chaires professorales, une contraction de 1,6 % pour le personnel scientifique et une légère augmentation de 1,6 % chacun pour les personnels administratif et technique.

La contribution financière sert aussi à investir dans les aménagements par le locataire, dans de grandes installations de recherche et dans le parc d'appareils appartenant au Domaine des EPF. Le montant inscrit au Budget 2024 pour ces dépenses (302 mio CHF) est nettement inférieur à celui prévu dans le Budget 2023 (400 mio CHF).

Le chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (p. 16 ss) donne des informations détaillées sur l'utilisation des ressources issues de la contribution financière.

Le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) est géré par le Département fédéral des finances (Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL). Les investissements dans les immeubles appartenant à la Confédération sont néanmoins planifiés, libérés et contrôlés par le Domaine des EPF. Des explications à ce sujet se trouvent au chapitre «Immobilier et Programme des constructions 2024» (p. 12 ss).

Tout transfert de fonds entre ces deux crédits (à hauteur de 20 % max. du crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF) requiert l'approbation annuelle des Chambres fédérales via l'arrêté fédéral (AF) la sur le budget. Il est aussi possible de constituer des réserves dans le bilan de la Confédération (concerne le crédit d'investissement) (art. 32a LFCL).

Fig. 3: Crédits mis en compte sur le plafond de dépenses 2021–2024 du Domaine des EPF (état en juin 2023)

mio CHF	2020	2021	2022	2023	2024	2021–2024
A231.0181 Contribution financière de la Confédération	2332,6	2367,9	2391,2	2478,7	2602,8	9840,7
Transfert fonds OFEV		2,7	2,7	2,7	2,7	10,8
Center for Security Studies (CSS)			3,0	3,0	3,0	9,0
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.3705»	-2,3		-7,2	9,9	-	2,8
Redistribution budgétisation / planification	43,2	2,9	63,1	27,3	-18,1	75,2
Obj. d'économie -2,0% dépenses faiblement liées (ACF du 15.02.2023)					-52,2	-52,2
Objectif d'économie -0,03% DEFR					-1,0	-1,0
Augmentation AF la	30,0					-
Redistribution hausse issue de la réduc. du parc immo.			9,6			9,6
Plan d'action Numérisation domaine FRI	11,7					-
Réduction loyer Effingerstrasse 6a, Berne		-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,6
Transfert de crédit	-60,0		-20,9			-20,9
<b>A231.0181 Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2355,1</b>	<b>2373,3</b>	<b>2441,4</b>	<b>2521,5</b>	<b>2537,2</b>	<b>9873,4</b>
Croissance nominale en %		0,8	2,9	3,3	0,6	
A202.0134 Investissement dans les constructions du Domaine des EPF	222,2	212,9	262,4	231,9	188,4	895,5
Fonds spéciaux PSI (approuvés)	4,5	4,7	5,4	11,3	10,8	32,3
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.3705»	-0,2		-0,8	1,0	-	0,1
Redistribution budgétisation / planification	-43,2	-2,9	-63,1	-27,3	18,1	-75,2
Réductions compensatoires de 1% selon les directives du Conseil fédéral	-			-2,4	-2,6	-5,0
Obj. d'économie -2,0% dépenses faiblement liées (ACF du 15.02.2023)					-3,9	-3,9
Augmentation provenant de la réduction du parc immobilier	10,0	12,0				12,0
Mise en œuvre de l'ACF du 8 novembre 2017 – réforme structurelle du génie civil	-12,3					-
Transfert de crédit	60,0		20,9			20,9
<b>A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF</b>	<b>241,0</b>	<b>226,8</b>	<b>224,8</b>	<b>214,5</b>	<b>210,7</b>	<b>876,7</b>
Croissance nominale en %		-5,9	-0,9	-4,6	-1,8	
<b>Total des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses</b>	<b>2596,1</b>	<b>2600,1</b>	<b>2666,2</b>	<b>2736,0</b>	<b>2747,9</b>	<b>10750,2</b>
Croissance nominale en mio CHF		3,9	66,1	69,8	11,9	
Croissance nominale en %		0,2	2,5	2,6	0,4	
Croissance annuelle moyenne 2021–2024 (base: Budget 2020) en %						1,4
Utilisation prévue des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses en %						99,44
<b>Crédits selon le plafond de dépenses approuvé Message FRI 2021–2024</b>		<b>2588,0</b>	<b>2660,9</b>	<b>2740,1</b>	<b>2821,7</b>	<b>10810,7</b>
Prévision d'utilisation partielle						60,5
<b>Explications utilisation partielle, dont augment. plafond:</b>						<b>44,0</b>
Augmentation provenant de la réduction du parc immobilier						21,6
Relèvement du crédit d'investissement pour le démantèlement / l'élimination des déchets des installations nucléaires de la Confédération						13,4
Report budget CSS dans CFC Domaine des EPF (à part. Budget 2022)						9,0
<b>Explications utilisation partielle, dont réduc. plafond:</b>						<b>-104,5</b>
correction du renchérissement «Motion Dittli 16.3705»						-41,9
Réductions compensatoires de 1% selon les directives du Conseil fédéral						-5,0
ACF objectif d'économie -2,034% pour les dépenses faiblement liées						-57,1
Comptabilisation loyer Effingerstrasse 6a, Berne						-0,6

## Allocation des ressources

Le Conseil des EPF répartit les fonds issus du financement fédéral entre les institutions du Domaine des EPF en vertu de l'art. 33a de la Loi sur les EPF et de l'art. 12 de l'Ordonnance sur le domaine des EPF.

L'allocation annuelle des ressources se fonde sur le Plan stratégique 2021–2024 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF, sur les ressources fédérales pour 2024 attendues en février 2023 ainsi que sur les propositions budgétaires des institutions.

Conformément à l'Objectif stratégique 7 du Conseil fédéral pour 2021–2024, le Conseil des EPF tient compte, pour l'allocation des ressources, de la réalisation des Objectifs stratégiques, des prestations académiques et des charges financières des institutions générées par les activités d'enseignement, de recherche et de TST, ainsi que par les tâches confiées par la Confédération. On s'assure ainsi que les fonds sont utilisés en fonction des prestations et dans le respect de la stratégie.

### Allocation des ressources 2024–2027

Pour renforcer encore l'orientation stratégique de l'allocation des ressources et mieux évaluer les besoins financiers stratégiques, le Conseil des EPF a décidé d'allouer durant la période FRI 2021–2024 les ressources fédérales directes pour l'année à venir, mais aussi de fixer les taux de croissance prévisionnels pour les trois années de planification suivantes. Ces taux de croissance prévisionnels sont réévalués et adaptés chaque année au cas où les conditions-cadres ou les fonds fédéraux disponibles venaient à changer.

Les propositions budgétaires des institutions pour 2024 contiennent un descriptif de leurs accomplissements en 2022, leur planification financière continue pour les années 2024 à 2028, leurs prévisions d'évolution et une indication des moyens financiers requis pour les années 2024 à 2027. Elles se fondent sur les plans de développement approuvés par le Conseil des EPF.

Par décisions des 8 et 9 mars 2023 puis des 24 et 25 mai 2023, le Conseil des EPF a procédé à l'allocation des fonds fédéraux vraisemblablement disponibles en 2024 pour les projets planifiés de manière centralisée et pour les budgets de base des institutions. Il est prévu que le financement fédéral dans le Budget 2024 passe à 2748 mio CHF, soit une augmentation de 12 mio CHF (+0,4%) par rapport au montant budgété pour 2023, qui était de 2736 mio CHF (y c. réduction du parc immobilier).

### Allocation des ressources 2024

Les fonds destinés aux budgets de base des institutions pour 2024 sont augmentés de 36 mio CHF (+1,4%) au total par rapport au Budget 2023 pour atteindre 2600 mio CHF.

L'allocation des ressources pour 2024 reposait sur la décision de principe de poursuivre le financement des stratégies approuvées, de confirmer de précédentes décisions ainsi que de réduire ensuite les budgets de base 2024 des institutions de 1,0% et celui du Conseil des EPF de 2,0%. Le financement des stratégies approuvées comprend les plans de développement (de toutes les institutions) ainsi que la croissance des effectifs étudiants et les adaptations structurelles à l'ETH Zurich et à l'EPFL.

Le Conseil des EPF a par conséquent augmenté les budgets de base 2024 de l'ETH Zurich (1,5%), de l'EPFL (1,7%) et du PSI (1,0%). Les budgets de base du WSL, de l'Empa et de l'Eawag augmentent de 0,5% par rapport au budget de base 2023.

Les fonds destinés aux projets planifiés de manière centralisée méritent également d'être mentionnés. Par rapport à l'année précédente pour laquelle ils ont été adaptés dans un second temps, ces fonds seront réduits de 32,8 mio CHF dans le Budget 2024 et passeront à 162,1 mio CHF (y c. 14,7 mio CHF pour l'administration propre).

Les projets planifiés de manière centralisée comprennent des ressources stratégiques de 125,6 mio CHF (B 2023, y c. autorisations délivrées ultérieurement par le Conseil des EPF: 157,7 mio CHF) pour des projets dans l'enseignement et la recherche, réparties comme suit:

- 61,6 mio CHF (B 2023: 73,2 mio CHF) sont réservés pour les grandes infrastructures de recherche suivantes: *HPCN-24* de l'ETH Zurich (23,0 mio CHF), *Blue Brain Project* de l'EPFL (22,0 mio CHF), mise à niveau de la Source de Lumière Synchrotron Suisse SLS 2.0 au PSI (13,7 mio CHF), *SwissCAT+* (2,9 mio CHF; dont 2,0 mio CHF pour l'ETH Zurich et 0,9 mio CHF pour l'EPFL).
- 26,4 mio CHF (B 2023: 29,1 mio CHF) sont destinés aux grands axes stratégiques de recherche suivants: Santé personnalisée et technologies associées (11,4 mio CHF), *Advanced Manufacturing* (3,7 mio CHF), Science des données (11,3 mio CHF).
- 13,6 mio CHF (B 2023: 12,4 mio CHF) sont réservés pour les «initiatives conjointes» (*Joint Initiatives, JI*) approuvées à l'issue du premier appel à propositions, qui seront menées dans le cadre des

Fig. 4: Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): allocation des ressources aux institutions du Domaine des EPF

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
<b>Domaine des EPF<sup>1</sup></b>	<b>2666</b>	<b>2736</b>	<b>2748</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
ETH Zurich <sup>2</sup>	1349	1347	1366	20	2
EPFL <sup>3</sup>	726	730	742	12	2
PSI <sup>4</sup>	341	341	328	-13	-4
WSL	65	62	63	0	1
Empa <sup>5</sup>	120	117	117	1	1
Eawag	63	63	64	0	1
Conseil des EPF <sup>6</sup>	3	76	68	-8	-11

**Informations complémentaires sur le Budget 2024:**

<sup>1</sup> Total de l'allocation des fonds en 2024: tranches annuelles selon le plafond de dépenses approuvé pour 2021–2024 (crédits mis en compte sur le plafond de dépenses): tranche 2025: 2821,7 mio CHF

<sup>2</sup> y c. exploitation du *Center for Security Studies* (CSS): 3,0 mio CHF; HPCN-24: 23,0 mio CHF, *SwissCAT+* (CH): 2,0 mio CHF

<sup>3</sup> y c. *Blue Brain Project*: 22,0 mio CHF; *SwissCAT+*: 0,9 mio CHF

<sup>4</sup> y c. mise à niveau Source de lumière Synchrotron Suisse SLS 2.0: 13,7 mio CHF; fonds spéciaux pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération: 10,8 mio CHF

<sup>5</sup> y c. *Masterplan* Campus de recherche Empa–Eawag: 8,0 mio CHF

<sup>6</sup> y c. financement du démantèlement de l'accélérateur de particules du PSI: 11,0 mio CHF; grands axes stratégiques (Santé personnalisée et technologies associées, Science des données, *Advanced Manufacturing*) total: 26,4 mio CHF; initiatives conjointes (*Joint Initiatives*, JI) dans le cadre des priorités stratégiques du Domaine des EPF (*Strategic Areas*, SA) total: 13,6 mio CHF; initiative stratégique *ETH Domain Quantum Technology Network*: 6,0 mio CHF; financements incitatifs et d'aide au démarrage: 10,0 mio CHF; réduction des réserves: -14,1 mio CHF

priorités stratégiques définies pour la période FRI 2025–2028, soit Energie, climat et durabilité de l'environnement (11,3 mio CHF) ainsi que Engagement et dialogue avec la société (2,3 mio CHF).

- 14,0 mio CHF (B 2023: 26,0 mio CHF) sont prévus pour d'autres projets: *Masterplan* Campus de recherche Empa/Eawag (8,0 mio CHF; 32,0 mio CHF en tout), *ETH-Domain Quantum Technology Network* (6 mio CHF; 10 mio CHF en tout).
- 10,0 mio CHF (B 2023: 17,0 mio CHF) seront répartis entre différents projets: financement incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche (10,0 mio CHF, dont 0,5 mio CHF max. pour la participation éventuelle des établissements de recherche à des projets de coopération d'importance nationale [mesure remplaçant les contributions de la Confédération liées à un projet], ainsi que 0,6 mio CHF pour le *Management Office* des initiatives conjointes du Domaine des EPF menées au PSI).

Les projets planifiés de manière centralisée comprennent de plus un montant de 21,8 mio CHF fixé par le Conseil fédéral et l'administration fédérale (B 2023: 22,3 mio CHF):

- 11,0 mio CHF placés sur un compte d'épargne de la Confédération serviront à assurer le financement du démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI.
- 10,8 mio CHF de fonds spéciaux sont destinés au démantèlement des installations nucléaires de la Confédération au PSI.

Dans les projets planifiés de manière centralisée, le Conseil des EPF a aussi réservé des fonds pour sa propre administration et pour la Commission de recours (14,7 mio CHF contre 15,0 mio CHF les années précédentes).

Les fonds à allouer en 2024 se montent ainsi à 2762,0 mio CHF. La surbudgétisation planifiée dans le cadre de l'allocation des ressources demandées pour 2024 qui se chiffrent à 2747,9 mio CHF entraîne un déficit de financement de 14,1 mio CHF, qui sera comblé durant l'exercice 2024 en puisant dans les réserves du Conseil des EPF. Dans le Budget 2023, cette surbudgétisation à financer au moyen des réserves se montait à 22,8 mio CHF.

Fig. 5: Répartition du financement fédéral (optique du plafond de dépenses)

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs	%
<b>Domaine des EPF</b>	<b>2 666</b>	<b>2 736</b>	<b>2 748</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 441</b>	<b>2 522</b>	<b>2 537</b>	<b>16</b>	<b>1</b>
<b>Investissements dans les constructions du Domaine des EPF</b>	<b>225</b>	<b>215</b>	<b>211</b>	<b>-4</b>	<b>-2</b>
<b>ETH Zurich</b>	<b>1 349</b>	<b>1 347</b>	<b>1 366</b>	<b>20</b>	<b>2</b>
Contribution financière de la Confédération <sup>1</sup>	1 213	1 222	1 241	20	2
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	136	125	125	-	-
<b>EPFL</b>	<b>726</b>	<b>730</b>	<b>742</b>	<b>12</b>	<b>2</b>
Contribution financière de la Confédération	702	698	704	6	1
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	24	32	38	6	19
<b>PSI</b>	<b>341</b>	<b>341</b>	<b>328</b>	<b>-13</b>	<b>-4</b>
Contribution financière de la Confédération	322	315	297	-18	-6
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF <sup>2</sup>	19	26	31	5	20
<b>WSL</b>	<b>65</b>	<b>62</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Contribution financière de la Confédération	61	59	61	2	3
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	5	4	2	-2	-43
<b>Empa</b>	<b>120</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Contribution financière de la Confédération	82	94	108	14	15
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	38	23	10	-13	-58
<b>Eawag</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Contribution financière de la Confédération	59	58	59	0	1
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	4	5	5	-0	-1
<b>Conseil des EPF</b>	<b>3</b>	<b>76</b>	<b>68</b>	<b>-8</b>	<b>-11</b>
Contribution financière de la Confédération	3	76	68	-8	-11
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> y c. ressources issues de la réduction du parc immobilier du Domaine des EPF (2022: ETH Zurich: 9,6 mio CHF)

<sup>2</sup> y c. fonds spéciaux: démantèlement des installations nucléaires de la Confédération au PSI (10,83 mio CHF)

## Allocation 2025–2027 prévue

Les taux de croissance pour les années de planification 2025 à 2027 ont été revus à la baisse compte tenu des incertitudes économiques actuelles et de la situation financière tendue de la Confédération.

Une croissance nominale du financement fédéral de 3,2 % par an est nécessaire pour pouvoir concrétiser les projets mentionnés dans le Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF. La planification financière de la Confédération, qui a été remaniée, table pour la période FRI 2025–2028 sur une croissance nominale moyenne sensiblement inférieure de 1,6 %.

Le Conseil des EPF envisage dès lors d'augmenter les budgets de base des institutions de 1,0 % en 2025, puis de 1,5 % en 2026 et enfin de 1,0 à 1,5 % en 2027 (pourcentages exprimés en valeur nominale). Une enveloppe de 150,0 mio CHF par an est prévue de 2025 à 2027 pour les projets planifiés de manière centralisée, ce qui représente un recul de quelque 7 % par rapport au Budget 2024.

# Immobilier et Programme des constructions 2024

Dans le Programme des constructions 2024 du Domaine des EPF, le Conseil des EPF demande au Conseil fédéral et au Parlement des crédits d'engagement de 142,1 mio CHF au total et un crédit d'investissement de 210,7 mio CHF pour les constructions du Domaine des EPF.

## Climat d'insécurité persistant

La Confédération s'est efforcée de maîtriser le climat d'insécurité persistant imputable à la pandémie et à la guerre en Ukraine pour ce qui concerne ses affaires immobilières. Le Conseil des EPF et les institutions du Domaine des EPF en ont fait de même au niveau de la gestion immobilière. Outre la hausse des prix de la construction et les frais supplémentaires dus aux retards, les mesures d'économie de la Confédération (frein à l'endettement) mettent en péril le financement des projets de construction (assainissements et constructions nécessaires) ainsi que de la gestion du portefeuille immobilier actuel. La sécurité en matière de planification est restreinte, et il faut revoir les priorités concernant les différents projets.

Pour pouvoir payer les prestations des partenaires contractuels ou éviter un arrêt des constructions dans le cadre de projets en cours, les services de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI) devront demander au Conseil fédéral et au Parlement des crédits additionnels pour cause de renchérissement afin d'augmenter les crédits d'engagement déjà approuvés. Cependant, il faudra tout d'abord s'efforcer d'utiliser les réserves du projet autant que possible pour absorber ces frais supplémentaires.

## Plan des investissements 2024–2027: crédit d'investissement 2024 et total des investissements

Le Conseil des EPF a adopté le Plan des investissements immobiliers 2024–2027 lors de sa séance des 24 et 25 mai 2023. Le Domaine des EPF y a fixé les priorités et le calendrier pour les projets de construction en cours et planifiés sur la base des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour la période 2021–2024, en définissant leur financement. Les Programmes des constructions 2025–2027 et les crédits d'investissement correspondants sont provisoires et ne préjugent pas du montant du plafond de dépenses du Domaine des EPF. Les institutions ont prévu des investissements de

310,3 mio CHF pour 2024 (cf. fig. 7, p. 15), dont 210,7 mio CHF proviennent du crédit d'investissement de la Confédération. 97,2 mio CHF issus de la contribution financière et 2,4 mio CHF issus des fonds de tiers planifiés sont destinés aux équipements d'exploitation.

## Programme des constructions 2024: crédits d'engagement

Le Domaine des EPF demande les crédits d'engagement suivants, qui totalisent 142,1 mio CHF, dans le cadre du PC 2024:

- Crédit d'engagement de 12,1 mio CHF pour l'Eawag (nouveau bâtiment Limnion)
- Crédit d'engagement de 130,0 mio CHF pour d'autres projets immobiliers

Le volume du PC 2024, qui se monte à 142,1 mio CHF, est inférieur à celui de 2023 (204,0 mio CHF) et à la moyenne à long terme. Selon la planification actuelle, les PC 2025 et 2026 se situeront à nouveau à un niveau supérieur; le PC 2027 sera en revanche sensiblement inférieur. Certains projets s'étalant sur plusieurs années, on assiste à un lissage des besoins financiers annuels par rapport aux programmes des constructions déjà acceptés ou demandés. Des investissements encore plus importants sont prévus pour la période 2024–2027 en raison du besoin urgent de surfaces. Les ressources pour la mise en œuvre des programmes des constructions en cours sont sollicitées avec le crédit d'investissement dans le Budget 2024, puis imputées au plafond de dépenses correspondant dans le Plan financier 2025–2027 (cf. fig. 6, p. 15 et encadré p. 13).

## Domaine des EPF: grands projets > 10 mio CHF pour le PC 2024

Un crédit d'engagement de 12,1 mio CHF est prévu pour l'Eawag sur son site de *Kastanienbaum* avec la construction de Limnion, un nouveau bâtiment de bureaux, de laboratoires et d'entrepôts. Il existe un important déficit de surfaces dans les bâtiments existants concernant les bureaux individuels et paysagers. Une grande salle d'aquariums ainsi que des surfaces d'entreposage et une place de livraison aisément accessible manquent également. Par ailleurs, l'Eawag a aussi besoin de deux petits laboratoires pour des travaux de recherche particuliers. Le bâtiment existant (laboratoire de recherche lacustre) et le nouveau bâtiment seront reliés par une galerie, qui permettra aux utilisatrices et utilisateurs de se rendre d'un bâtiment à l'autre sans passer par l'extérieur. Le projet intègre certaines des caractéristiques des constructions rurales alentour.

Le nouveau bâtiment sera conforme au label Minergie P-ECO et ventilé de façon contrôlée. Le refroidissement des laboratoires est assuré par l'eau du lac, et tous les bâtiments de l'Eawag sur ce site sont chauffés au moyen d'une pompe à chaleur alimentée par l'eau du lac. La vaste surface du toit en appentis est équipée de modules photovoltaïques. La charpente et la façade sont essentiellement constituées de bois, ce qui permet de réduire sensiblement la part d'énergie grise. Seul le sous-sol est en béton coulé. De plus, le nouveau bâtiment remplit plusieurs des critères définis par le Standard de construction durable suisse (SNBS) pour répondre aux besoins de la société, de l'environnement et de l'économie. Le chantier devrait débuter en mars 2024. L'achèvement des travaux et la mise en service du bâtiment sont prévus pour le quatrième trimestre 2025.

## Compétences pour les investissements immobiliers dans le Domaine des EPF

Propriété de la Confédération, le parc immobilier du Domaine des EPF figure dans le compte d'Etat. Le Conseil des EPF est l'un des trois services de la construction et des immeubles (SCI) de la Confédération désigné par le Conseil fédéral. A ce titre, il est l'unique interlocuteur de la Confédération au nom de l'ensemble des institutions. En vertu de la Loi sur les EPF, il coordonne l'exploitation des biens immobiliers et veille à la préservation de leur valeur et de leur fonction. Le Domaine des EPF dispose de quatre sources de financement pour ses projets immobiliers:

- Le crédit d'investissement pour les constructions du Domaine des EPF (appartenant à la Confédération) est inscrit au budget des institutions du Domaine des EPF et intégré au plafond de dépenses. Des crédits d'engagement sont nécessaires pour les investissements financés par ce crédit et pour les cofinancements.
- La contribution financière est allouée aux institutions pour les équipements à usage spécifique, les premiers aménagements scientifiques et le mobilier, qui deviennent leur propriété.
- Les fonds de tiers sont acquis par les institutions (p. ex. dons ou sponsoring) pour le cofinancement d'immeubles de la Confédération ou pour des investissements dans la propriété des institutions.
- Les modèles d'investissement concernent les utilisations polyvalentes, comme les logements d'étudiants (propriété de tiers).

Chaque année, le Conseil des EPF soumet une demande de crédit d'engagement (programme des constructions du Domaine des EPF) au Conseil fédéral dans le cadre du budget, à l'intention des Chambres fédérales.

Un crédit d'engagement de 130,0 mio CHF pour d'autres projets immobiliers est destiné à des projets de maintien de la valeur et de la fonction, à des projets inférieurs à 10 mio CHF, à la planification de constructions de plus de 10 mio CHF et à des projets de moins de 10 mio CHF liés au démantèlement d'installations nucléaires de la Confédération. Il dépasse le seuil de 20 mio CHF et est donc soumis au frein aux dépenses. Vu les nombreux projets d'assainissement, il faut s'attendre à ce que la part des investissements dans le maintien de la valeur soit élevée.

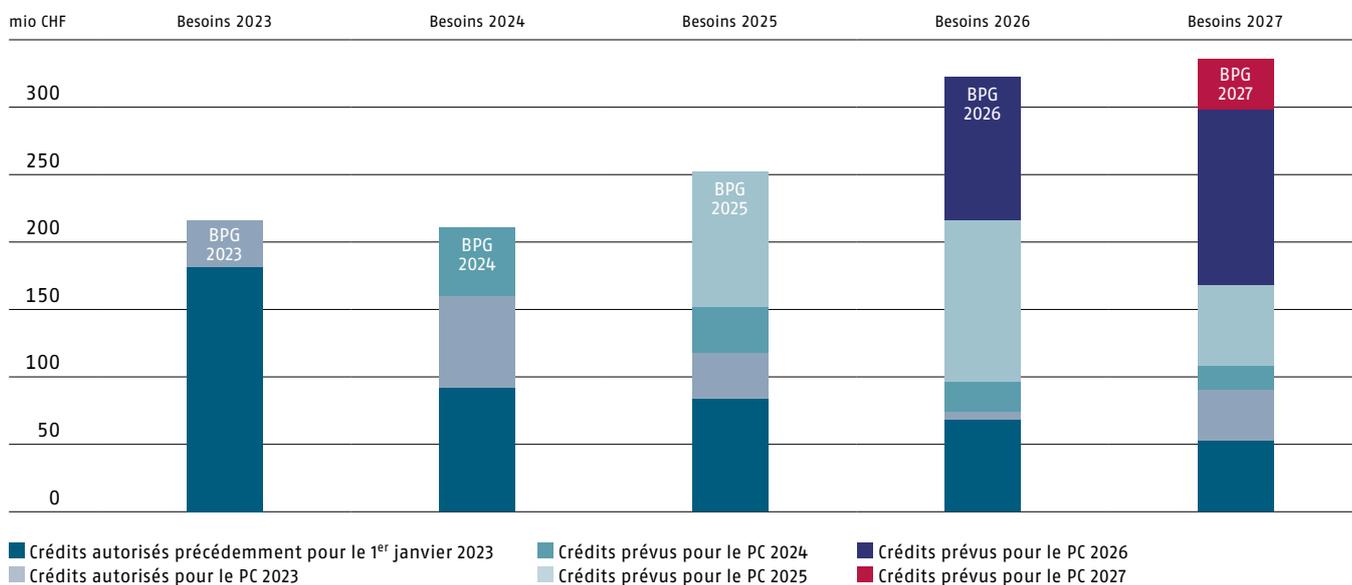
### **Démantèlement des installations nucléaires de la Confédération**

Le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a décidé que la Confédération financerait le démantèlement des installations nucléaires lui appartenant, précisant que cette opération se ferait en dehors du plafond de dépenses du Domaine des EPF. D'entente avec l'Administration fédérale des finances (AFF), ce crédit additionnel apparaît néanmoins dans le budget sous la forme d'un relèvement du plafond du crédit «Investissements dans les constructions du Domaine des EPF» (inscrit au crédit de l'OFCL). La minimisation des risques est garantie grâce à l'expertise du PSI en matière de radioprotection, de démantèlement et d'élimination des déchets radioactifs, ainsi que grâce au contrôle exercé par l'autorité de surveillance (IFSN). Un complément réparti sur plusieurs années et totalisant 6,8 mio CHF est demandé dans le cadre du PC 2024 (pour le stockage intermédiaire de déchets radioactifs). Les dépenses prévues pour 2024 totalisent 12,0 mio CHF. Un volet consacré au démantèlement des installations nucléaires de la Confédération a été ajouté au controlling immobilier existant.

### **Partenariat du Conseil des EPF avec la Confédération (fonction de SCI)**

Certains sujets qui préoccupent plusieurs départements fédéraux débouchent sur des directives concernant les constructions. En tant que SCI de la Confédération, le Conseil des EPF siège dans des comités permanents et des groupes de travail regroupant différents offices, dont le comité de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et ses groupes spécialisés, le groupe de travail Immeubles de la Confédération dirigé par l'AFF, le Bureau des constructions des hautes écoles ou des projets tels que SUPERB23. Entre 2020 et 2030, le Domaine des EPF continuera de participer à l'initiative «Exemplarité Energie et climat» (EEC). Le Domaine des EPF siège dans le groupe de travail dédié à la réalisation de la stratégie de la culture du bâti du Conseil fédéral. D'autres sujets examinés concernent la sécurité parasismique, la protection des infrastructures critiques en matière d'enseignement et de recherche et la participation à l'actualisation de la conception «Paysage suisse» (CPS).

Fig. 6: Besoins financiers des différents programmes des constructions (PC)



Evolution des besoins financiers (crédits d'investissement et liquidation des réserves) et leur utilisation selon les Programmes des constructions

Fig. 7: Planification des investissements et des financements du Domaine des EPF 2021–2024

mio CHF	2022	2023 <sup>1</sup>	2024	2025	2026	2027
<b>Demandes de crédit d'engagement</b>	<b>315,7</b>	<b>204,0</b>	<b>142,1</b>	<b>360,6</b>	<b>405,1</b>	<b>190,1</b>
Crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF <sup>2</sup>	224,8	215,8	210,7	220,4	300,6	325,0
Contribution financière (pour aménagements à usage spécifique)	91,8	109,9	97,2	80,0	89,9	110,3
Fonds de tiers (propriété de la Confédération et propriété de l'institution)	0,9	3,3	2,4	34,0	34,0	13,0
Réserves affectées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses de construction planifiées par les institutions</b>	<b>317,5</b>	<b>328,9</b>	<b>310,3</b>	<b>334,5</b>	<b>424,5</b>	<b>448,3</b>

<sup>1</sup> Prévision de performance actualisée

<sup>2</sup> Compte tenu des réserves affectées et des fonds spéciaux pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération (ACF du 29 avril 2015):

- Crédit d'investissement 2024, y c. fonds spéciaux déjà approuvés pour les installations nucléaires de la Confédération: 210,7 mio CHF
- Fonds spéciaux pour les installations nucléaires de la Confédération demandés pour la première fois avec le PC 2024: 0,2 mio CHF
- Total du crédit d'investissement demandé pour 2024: 210,9 mio CHF

# Budget consolidé du Domaine des EPF

Un résultat annuel négatif de 196 mio CHF est inscrit au Budget 2024. Par rapport au Budget 2023, les charges augmentent de 138 mio CHF à 4073 mio CHF, et les produits sont en hausse de 38 mio à 3877 mio CHF.

## Résumé

Le Domaine des EPF table pour 2024 sur un résultat annuel consolidé de –196 mio CHF, les charges s'établissant à 4073 mio CHF et les produits à 3877 mio CHF (y c. le résultat financier de +9 mio CHF).

Le financement fédéral, qui se monte à 2741 mio CHF, est en légère hausse de 24 mio CHF par rapport au Budget 2023, et sa part au total des produits reste au même niveau que l'exercice précédent (71 %).

Budgétées à hauteur de 2611 mio CHF, les charges de personnel affichent une faible croissance de 15 mio CHF (+0,6 %), soit un niveau comparable au Budget 2023. L'augmentation d'env. 9 % (+86 mio CHF) à 1014 mio CHF des ressources allouées aux charges de biens et services entraîne une réduction de 2 % de la part des charges de personnel dans les charges d'exploitation, qui s'élève à 64 % (B 2023: 66 %). Les 20 709 équivalents plein temps (EPT) ainsi financés sont répartis sur 24 400 contrats de travail (CT), ce qui représente une baisse de 93 EPT (–0,4 %) par rapport au Budget 2023.

Les investissements prévus dans le Budget 2024 se montent à 513 mio CHF: 211 mio CHF sont consacrés à des investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération, et 302 mio CHF à des investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles du Domaine des EPF.

Le calcul du cash-flow disponible<sup>1</sup> révèle une lacune de couverture de –176 mio CHF (cash-flow disponible négatif). Cette lacune sera comblée en puisant dans les réserves ou dans les liquidités durant l'exercice 2024.

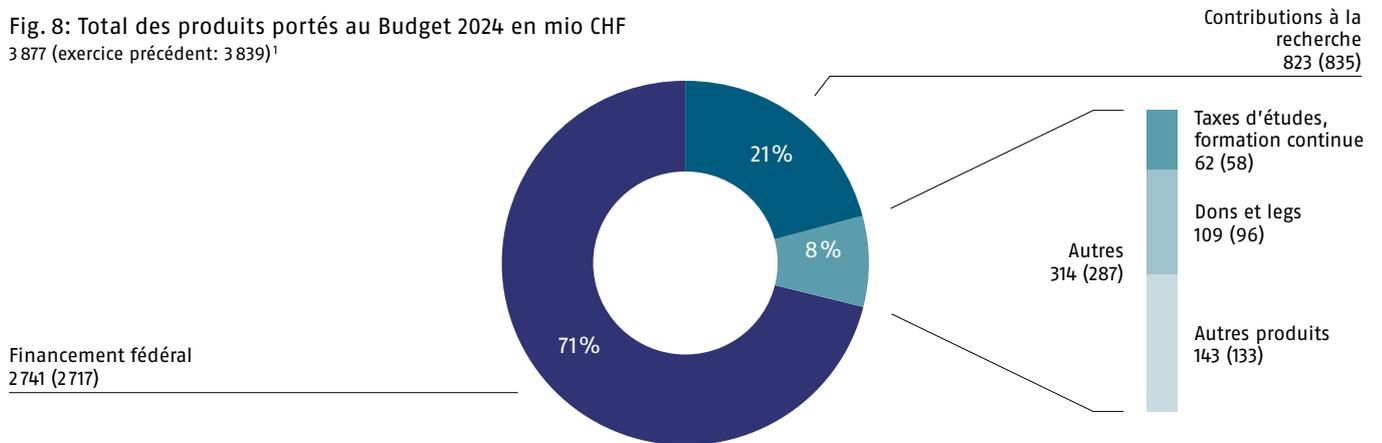
## Fondements du Budget consolidé 2024 du Domaine des EPF

Les deux EPF, les quatre établissements de recherche et l'état-major du Conseil des EPF ont élaboré le Budget 2024 en se fondant sur les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF pendant la période 2021–2024 (21 avril 2021), sur le Plan stratégique 2021–2024 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (12 et 13 décembre 2018), sur la décision du Conseil des EPF prise les 8 et 9 mars 2023 concernant l'allocation des ressources pour 2024, sur la séance spéciale du 17 mars 2023 sur le budget du Domaine des EPF ainsi que sur les directives relatives au Budget 2024 édictées le 24 mars 2023 par le Conseil des EPF. Ce document comprend le compte de résultat consolidé et les investissements consolidés, ainsi que les explications relatives au Budget consolidé 2024; élaboration conforme aux critères prévus par l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF<sup>2</sup>, d'une part, et aux instructions contenues dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF [version 7.0 du 7 octobre 2022] fondé sur les normes IPSAS, d'autre part.

<sup>1</sup> Valeur intermédiaire du flux d'exploitation (+126 mio CHF) après déduction des flux de trésorerie des investissements (–302 mio CHF) selon le compte des flux de trésorerie 2024 non publié

<sup>2</sup> Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123), état le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Fig. 8: Total des produits portés au Budget 2024 en mio CHF  
3 877 (exercice précédent: 3 839)<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Total des produits, résultat financier compris

Fig. 9: Total des charges portées au Budget 2024 en mio CHF  
4 073 (exercice précédent: 3 935)

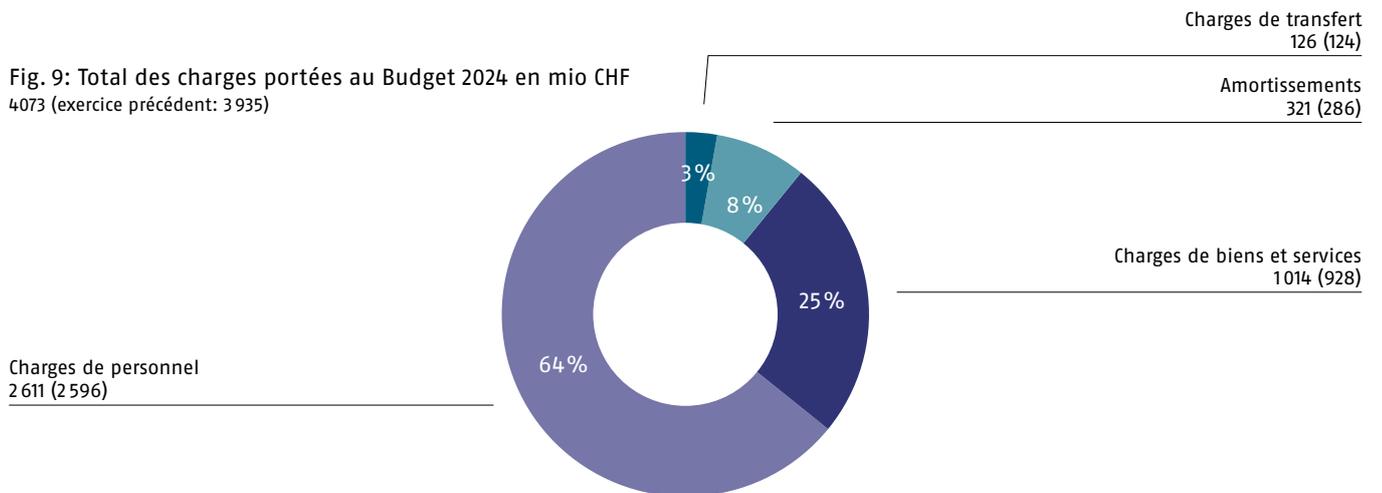


Fig. 10: Compte de résultat consolidé 2022–2024 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024		Chiffre cf. annexe
				Val. abs.	%	
Contribution financière de la Confédération	2 441	2 522	2 537	16	1	
Contribution aux loyers	202	195	203	8	4	
<b>Financement fédéral</b>	<b>2 643</b>	<b>2 717</b>	<b>2 741</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
Fonds national suisse (FNS)	268	301	304	3	1	
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	44	47	46	-1	-3	
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	87	91	94	3	3	
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	154	148	130	-18	-12	
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	136	145	144	-1	-1	
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	105	103	105	2	2	
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>795</b>	<b>835</b>	<b>823</b>	<b>-12</b>	<b>-2</b>	<b>3</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>138</b>	<b>97</b>	<b>109</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>4</b>
<b>Autres produits</b>	<b>146</b>	<b>135</b>	<b>134</b>	<b>-1</b>	<b>-0</b>	<b>5</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>3 780</b>	<b>3 840</b>	<b>3 868</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	
Charges de personnel <sup>1</sup>	2 503	2 596	2 611	15	1	6
Charges de biens et services <sup>2</sup>	944	928	1 014	86	9	1/7
Amortissements	243	286	321	35	12	8
Charges de transfert	60	124	126	2	2	9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 750</b>	<b>3 935</b>	<b>4 073</b>	<b>138</b>	<b>4</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>30</b>	<b>- 94</b>	<b>- 205</b>	<b>- 110</b>	<b>117</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 27</b>	<b>- 2</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>- 666</b>	<b>10</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	- 25	-	-	-	-	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 21</b>	<b>- 96</b>	<b>- 196</b>	<b>- 100</b>	<b>104</b>	
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	10	-	-			
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	202	195	203	8	4	

## Compte de résultat consolidé 2024

Le Budget 2024 du Domaine des EPF fait état d'un résultat d'exploitation négatif de –205 mio CHF. Tandis que les produits augmentent modérément par rapport au Budget 2023, les charges poursuivent la hausse significative enregistrée au cours des exercices précédents. Dans le Budget 2024, cette situation s'explique notamment par la progression des charges de biens et services. L'excédent de charges inscrit au budget, qui se traduit aussi par une réduction des liquidités, entraîne une dissolution des réserves.

Les produits figurant au budget (3877 mio CHF) sont env. 1% supérieurs à ceux de l'exercice précédent (B 2023: 3839 mio CHF). S'agissant des produits, la plus forte hausse (+13 mio CHF) est attendue au niveau des dons et legs, et le principal recul (–12 mio CHF) au niveau des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques, en particulier des programmes-cadres de recherche européens (–18 mio CHF). Les produits issus du financement fédéral augmentent de 24 mio CHF et passent à 2741 mio CHF, dont 16 mio CHF proviennent de la contribution financière de la Confédération et 8 mio CHF de la contribution aux loyers, qui n'a pas d'incidence sur le résultat. Les autres produits baissent légèrement (–1 mio CHF) par rapport au Budget 2023 et s'établissent à 134 mio CHF.

Les charges sont budgétées à hauteur de 4073 mio CHF, un niveau nettement supérieur à celui de l'exercice précédent (+138 mio CHF, soit +4%). La poursuite de l'augmentation des effectifs étudiants après la pandémie de COVID-19 ainsi que la hausse attendue de la croissance économique réelle au-delà de 2023 amènent la plupart des institutions du Domaine des EPF à accroître leur personnel. Durant l'année budgétaire 2024, la progression des charges de personnel (+15 mio CHF, +1%) ralentit toutefois par rapport à l'année précédente. Le Budget 2023 affichait une hausse des charges de personnel de +142 mio CHF, soit +6%, comparé à 2022. Le financement de ces postes supplémentaires ainsi que les mesures salariales se traduisent par une hausse totale des charges de personnel prévues à 2611 mio CHF.

Les charges de biens et services, qui totalisent 1014 mio CHF, sont en progression par rapport à 2023 (928 mio CHF) du fait de la hausse des dépenses liées à l'énergie et à l'utilisation des immeubles. Elles incluent en particulier les coûts des locaux pour les immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF (203 mio CHF).

Le volume croissant des amortissements (B 2024: 321 mio CHF; B 2023: 286 mio CHF) résulte de la forte activité d'investissement, celle-ci étant notamment due à la mise en service d'une grande installation en 2024. Les investissements sont amortis sur la durée d'utilisation de manière linéaire selon la méthode directe. En hausse de 2% à 126 mio CHF, les charges de transfert comprennent un montant de 100 mio CHF (B 2023: 103 mio CHF) consacré aux projets stratégiques, au financement d'aide au démarrage du Conseil des EPF et aux fonds affectés, ainsi que 26 mio CHF pour les bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux doctorantes et doctorants. Les ressources destinées aux grands axes stratégiques (*Strategic Focus Areas, SFA*), qui sont mises à la disposition des institutions du Domaine des EPF en cours d'exercice, figurent dans les projets stratégiques.

La budgétisation du résultat financier ne tient compte que de produits spécifiques, courants pour la plupart, et est effectuée sur la base d'hypothèses et de prévisions défensives concernant la situation économique ainsi que l'évolution du patrimoine et des taux d'intérêt (B 2024: 3 mio CHF).

Le Domaine des EPF table sur un résultat annuel négatif de –196 mio CHF.

Les contributions à la recherche ont peu d'influence sur ce montant, car les produits et les charges qui y sont liés sont normalement régularisés dans la période comptable concernée et sont donc quasiment identiques (en général, recours à la méthode de l'achèvement [CoC] selon laquelle chaque produit est déterminé proportionnellement aux charges du projet et à son avancement).

La comptabilisation des produits et des charges relatifs aux immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF n'ont aucune incidence sur le résultat annuel, puisque le montant de la contribution aux loyers figurant dans les produits correspond à celui indiqué dans les charges (coûts des locaux) (B 2024: 203 mio CHF; B 2023: 195 mio CHF).

## Investissements consolidés 2024

### Investissements (vue d'ensemble)

La fig. 11 représente les dépenses d'investissement consolidées pour l'achat ou la création d'actifs financiers utilisés sur plusieurs périodes. Indépendamment de la question de la propriété, des investissements de 513 mio CHF sont prévus en 2024, un montant nettement inférieur à l'année précédente (B 2023: 615 mio CHF).

### Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération

La Confédération investit 211 mio CHF dans les infrastructures utilisées par le Domaine des EPF (investissements dans des biens immobiliers de la Confédération).

Les investissements de construction prévus dans des immeubles de la Confédération sont effectués par l'intermédiaire du compte de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et portés à l'actif de celui-ci (cf. p. 12 ss). Ils figurent donc dans le compte de l'administration fédérale centrale. Ces ressources font partie du plafond de dépenses maximum du Domaine des EPF demandé au Parlement par le

Conseil fédéral pour la période 2021 à 2024. Toutefois, elles ne sont pas incluses dans la comptabilité du Domaine des EPF, mais dans celle de la Confédération.

### Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF

Un montant de 302 mio CHF est planifié pour les investissements dans les actifs du Domaine des EPF, ce qui représente 98 mio CHF ou 25 % de moins que dans le budget précédent. Ce recul s'explique notamment par la mise en service du supercalculateur HPCN-24 à l'ETH Zurich en 2023, pour lequel des investissements à hauteur de 91 mio CHF étaient encore budgétés l'an dernier. Sur un total de 302 mio CHF, près de 53 % sont destinés au parc d'engins et de machines, 10 % aux biens d'investissement informatiques et env. 23 % aux aménagements par le locataire.

Le Programme des investissements 2024 contient plus particulièrement les acquisitions suivantes:

- ETH Zurich: Des investissements de 83 mio CHF sont prévus pour les immobilisations meubles. Ils englobent les acquisitions de matériel informatique destiné aux expansions pour l'*Euler Cluster*

Fig. 11: Investissements consolidés 2022–2024 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	68	82	70	-12	-14
Immobilisations corporelles meubles	205	316	229	-86	-27
Immobilisations incorporelles	5	3	3	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>277</b>	<b>400</b>	<b>302</b>	<b>-98</b>	<b>-25</b>
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>225</b>	<b>215</b>	<b>211</b>	<b>-4</b>	<b>-2</b>
<b>Total des investissements du Domaine des EPF</b>	<b>502</b>	<b>615</b>	<b>513</b>	<b>-102</b>	<b>-17</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

- au CSCS de Lugano (4 mio CHF). Des investissements à hauteur de 6 mio CHF sont entre autres prévus pour des appareils techniques et scientifiques spécifiques, p. ex. en vue d'acquérir une installation d'automatisation pour laboratoire de 2 mio CHF dans le cadre de la modernisation/du renouvellement de Nexus, une installation visant à l'évaluation automatisée de la performance de catalyseurs ou encore un outil robotisé pour la plateforme technologique stratégique *SwissCAT+* (3 mio CHF). Des investissements à hauteur de 58 mio CHF sont prévus pour les aménagements par le locataire. Cela concerne entre autres le nouveau bâtiment pour le centre de calcul HRZ sur le campus du Hönggerberg (5 mio CHF), le bâtiment PFA au Technopark (4 mio CHF), l'extension de la halle RobotX du laboratoire de machines (complexe de bâtiments ML/FHK, 3 mio CHF), la transformation du bâtiment HPT (2 mio CHF) et les nouveaux immeubles de bureaux et de laboratoires HPQ (2 mio CHF).
- L'EPFL prévoit en 2024 des investissements de 78 mio CHF dans les immobilisations meubles. Un montant de 11 mio CHF est budgété concernant l'acquisition de matériel informatique: p. ex. achat de processeurs graphiques et d'un système de stockage de données haute performance GPF5 destiné à la plateforme SCITAS (8 mio CHF) ainsi que d'un réseau informatique pour le centre de données (2 mio CHF) et d'un autre pour le centre de formation (1 mio CHF). 5 mio CHF supplémentaires sont prévus pour des équipements et des systèmes techniques et scientifiques: p. ex. un système d'imagerie MR-PET multimodal et polyvalent à ultra-haut champ pour le Centre d'imagerie biomédicale (2 mio CHF), un système Ga-FIB pour la préparation d'échantillons TEM destiné au Centre de microscopie électronique (1 mio CHF) ainsi que, pour le *Center of MicroNanoTechnology*, un dépôt par couches atomiques de supraconducteurs pour les dispositifs quantiques 3D à formes libres (1 mio CHF) et un système de revêtement à pulvérisation cathodique pour le dépôt de couches supraconductrices et d'oxydation contrôlable (1 mio CHF). L'EPFL a alloué un montant de 4 mio CHF aux aménagements par le locataire effectués dans le bâtiment Batochime sur le campus de Lausanne.
  - PSI: Des investissements de 58 mio CHF sont prévus pour les immobilisations meubles. La majeure partie, soit 38 mio CHF, concerne des équipements techniques d'exploitation pour le projet de mise à niveau SLS 2.0 de la Source de Lumière Synchrotron Suisse (SLS). De plus, des investissements à hauteur de 2 mio CHF sont planifiés pour différents faisceaux de lumière SLS et de 1 mio CHF pour le SwissFEL. S'agissant des immobilisations incorporelles, le PSI prévoit de consacrer un montant de 2 mio CHF à l'acquisition de logiciels en 2024. D'autres investissements sont inscrits au budget pour les immeubles en construction (4 mio CHF) et les aménagements par le locataire (1 mio CHF).
  - Le WSL prévoit des investissements d'1 mio CHF pour l'acquisition de nouveau matériel informatique ou son remplacement et pour l'achat de véhicules. De plus, des aménagements par le locataire à hauteur d'1 mio CHF supplémentaire sont budgétés pour la transformation de bureaux existants et de la bibliothèque afin d'accroître le nombre de postes de travail.
  - Empa: Des investissements de 3 mio CHF sont envisagés dans de nouveaux modules du bâtiment de recherche et d'innovation NEST. Ils concernent un appareil de diffraction des rayons X et un robot pour l'impression 3D. 3 autres mio CHF seront consacrés à des aménagements spécifiques à l'utilisateur prévus dans le *Masterplan Empa/Eawag* et à des équipements de laboratoire.
  - Eawag: Une somme de 1 mio CHF est prévue pour l'achat de mobilier et d'appareils. Un montant supplémentaire de 4 mio CHF est budgété pour des aménagements par le locataire (p. ex. agrandissements de laboratoires, y c. appareils correspondants).

#### Flux de trésorerie issus des investissements

En 2024, les flux de trésorerie issus des investissements s'inscrivent à 302 mio CHF (B 2023: 400 mio CHF) pour les investissements dans des biens appartenant au Domaine des EPF. Dès lors, les amortissements inscrits au Budget 2024, qui se chiffrent à 321 mio CHF (B 2023: 286 mio CHF), sont de nouveau supérieurs aux flux de trésorerie des années précédentes.

Ces investissements sont financés par le financement fédéral et par les produits issus de fonds de tiers.

# Explications relatives au Budget consolidé 2024

## Gouvernance financière

### Activité économique

Le Domaine des EPF se compose des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL, ainsi que des quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) et la Commission de recours interne des EPF font également partie du Domaine des EPF.

## Règles de présentation des comptes

### Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur la version des bases légales suivantes (y c. directives et règlements) en vigueur durant l'exercice sous revue:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.0)

### Normes comptables

Le Budget consolidé s'appuie sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les directives de base en matière de comptabilité figurent dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34 de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

Les normes suivantes ne sont pas appliquées lors de l'établissement du budget:

- IPSAS 35 Etats financiers consolidés
- IPSAS 36 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- IPSAS 37 Partenariats
- IPSAS 38 Comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités
- IPSAS 39 Avantages du personnel
- IPSAS 40 Regroupements d'entreprises dans le secteur public

Le Domaine des EPF a appliqué la norme IPSAS 41 Instruments financiers de manière anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Normes IPSAS publiées, mais pas encore appliquées

Les normes IPSAS suivantes étaient publiées à la date de bouclage des Comptes annuels consolidés 2022:

- Différentes modifications dans plusieurs normes IPSAS en 2021<sup>o</sup>
- IPSAS 42 Avantages sociaux<sup>o</sup>
- IPSAS 43 Contrats de location<sup>oo</sup>
- IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées<sup>oo</sup>

<sup>o</sup> Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023

<sup>oo</sup> Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025

## Principes d'établissement du budget et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation et d'établissement du bilan découlent des normes de présentation des comptes. L'établissement du budget et des comptes consiste en la saisie périodique des produits et des charges (*Accrual Accounting*) pour obtenir une image fidèle (*True and Fair View*) de la situation du Domaine des EPF sur le plan de la fortune, des finances et des produits.

Le Conseil des EPF élabore le budget annuel du Domaine des EPF qui contient le compte de résultat consolidé, le compte des investissements consolidés et les explications relatives au budget consolidé.

Le Budget 2024 a été établi sur la base des dispositions en vigueur au moment de son élaboration (date de réf.: 5 avril 2023).

L'élaboration du budget du Domaine des EPF respecte les mêmes principes que ceux appliqués par la Confédération (produit brut, universalité, annualité et spécialité).

### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Domaine des EPF pour l'établissement du budget inclut les entités suivantes ainsi que l'ensemble de leurs sites:

- le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- l'ETH Zurich, Zurich
- l'EPFL, Lausanne
- l'Institut Paul Scherrer (PSI), Villigen
- l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

### Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du Domaine des EPF (y c. la stratégie de propriétaire du Conseil fédéral) sont publiés dans le Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

### Risques et gestion des risques

Le présent compte rendu fait partie du Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

### Gestion des crédits et plafond de dépenses (financement fédéral)

Le pilotage du Domaine des EPF s'effectue au moyen des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral, qui correspondent dans le temps et par leur contenu au plafond de dépenses. Les tranches annuelles de ce plafond obéissent aux principes suivants:

- Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction. Le crédit de charges destiné aux charges d'exploitation courantes est inscrit dans les comptes de la Confédération sous l'unité administrative (UA) 701 SG-DEFR pour le Domaine des EPF (contribution financière).

Le crédit d'investissement pour les immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF est comptabilisé auprès de l'OFCL. Les immeubles sont portés à l'actif du bilan de l'OFCL (UA 620, administration générale). Par contre, les dépenses liées aux installations de recherche et aux éléments spécifiques à l'utilisateur dans les équipements d'exploitation ne font pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés au moyen de la contribution financière et directement transférés dans le patrimoine des deux EPF et des quatre établissements de recherche. La valeur de ces équipements apparaît dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).

- Transferts de crédits

#### a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit est un instrument important qui donne au Domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'utilisation des ressources (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01). Avec l'AF la concernant le Budget de chaque période budgétaire, le Conseil fédéral délègue en général au DEFR, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), la compétence de procéder, en cours d'exercice et pour un volume limité à 20 % du crédit d'investissement, à des transferts entre le crédit d'investissement (A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF) et le crédit de charges (A231.0181 Contribution financière de la Confédération).

#### b) Crédits d'engagement

L'AF la concernant le Budget habilite en général le DEFR à effectuer des transferts entre les crédits d'engagement du Programme des constructions du Domaine des EPF concerné. Pour le Programme des constructions 2024, le volume des transferts demandés est de 10 % maximum.

#### c) Constitution de réserves

Des réserves doivent pouvoir être constituées pour les grands projets de construction en vertu de l'art. 32a LFC (administration fédérale).

### Contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF

Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF sont eux aussi comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF pour les immeubles appartenant à la Confédération apparaît dans le Compte d'Etat comme un crédit de charges avec incidence financière au poste 701 SG-DEFR (A231.0182) pour le Domaine des EPF. Un produit d'un montant équivalent est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL (UA 620). La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond de dépenses du Domaine des EPF. Dans son compte de résultat, le Domaine des EPF inscrit les loyers à la fois en tant que produits et, pour un montant identique, en tant que charges de loyers dans les charges de biens et services.

### Comptabilisation des produits

Chaque flux de trésorerie d'une entité est examiné pour établir s'il s'agit d'une transaction avec ou sans contrepartie (IPSAS 9 ou IPSAS 23).

Lorsqu'il y a contrepartie mais que celle-ci n'a pas encore été fournie, le montant correspondant est affecté aux capitaux de tiers.

En cas de transaction sans contrepartie, il convient de déterminer s'il y a ou non obligation de prestation ou de remboursement. Si tel est le cas, le montant est comptabilisé comme capitaux de tiers.

En l'absence de contrepartie et d'obligation de prestation ou de remboursement, les produits sont comptabilisés avec effet sur le résultat, et les actifs nets / capitaux propres de l'entité sont augmentés en conséquence. Les produits sont structurés comme suit:

#### *Financement fédéral*

Les montants alloués au Domaine des EPF par la Confédération comprennent la contribution financière et la contribution aux loyers. Ces produits sont des transactions sans contrepartie. Les contributions de la Confédération sont saisies au cours de l'année de leur versement. Les ressources non utilisées issues de la contribution financière de la Confédération augmentent le montant des réserves dans les capitaux propres.

#### *Taxes d'études, formation continue*

Les produits issus des taxes d'études et de la formation continue sont des transactions avec contrepartie.

#### *Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques*

Les institutions du Domaine des EPF bénéficient de contributions liées à des projets venant de différents bailleurs de fonds afin de développer l'enseignement et la recherche. La majorité des projets financés s'étendent sur plusieurs années. Selon leurs spécificités, ces flux de fonds sont classifiés comme transactions avec ou sans contrepartie (IPSAS 9 ou IPSAS 23).

### *Dons et legs*

Les produits des dons et des legs sont qualifiés de transactions sans contrepartie.

### *Autres produits*

Les autres revenus de prestations de services ainsi que les produits immobiliers appartiennent notamment à la catégorie «Autres produits». Ils sont considérés comme des transactions avec contrepartie.

Ces produits sont saisis et régularisés au moment de la livraison ou de la fourniture de la prestation de service.

## **Budget consolidé 2024 du Domaine des EPF: explications sur le compte de résultat**

### **1 Financement fédéral**

Le financement fédéral dans le budget consolidé du Domaine des EPF comprend la contribution financière de la Confédération (crédit A231.0181, 2537 mio CHF) et la contribution aux loyers du Domaine des EPF (crédit A231.0182, 203 mio CHF), totalisant ainsi 2740 mio CHF. Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) se monte pour sa part à 2748 mio CHF. Il se compose de la contribution financière de la Confédération et du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134), qui s'élève à 211 mio CHF. Ces ressources font l'objet d'une demande dans le processus budgétaire de la Confédération et doivent être approuvées par le Parlement fédéral. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles au chapitre Financement fédéral et allocation des ressources (p. 4 ss).

#### **Contribution financière de la Confédération**

D'un montant de 2537 mio CHF, la contribution financière de la Confédération est de 15 mio CHF supérieure à celle figurant au Budget 2023. Les ressources issues de la contribution financière permettent, d'une part, de couvrir les dépenses d'exploitation courantes pour le mandat de base ainsi que pour les projets planifiés de manière centralisée et, d'autre part, de financer les investissements dans les immobilisations corporelles meubles/immeubles et les biens immatériels appartenant au Domaine des EPF.

La plupart des fonds disponibles servent à financer le mandat de base des institutions du Domaine des EPF (budget de base 2586 mio CHF). Une part significative des fonds issus du financement fédéral (137 mio CHF) est allouée à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche qui sont planifiés de manière centralisée (pour plus de détails, voir le chapitre Allocation des ressources). Le Conseil des EPF utilise 15 mio CHF pour sa propre administration et la Commission de recours.

### **Contribution aux loyers du Domaine des EPF**

La contribution de la Confédération aux loyers sert à couvrir les frais locatifs du Domaine des EPF pour l'utilisation des immeubles appartenant à la Confédération. Elle a des incidences financières, mais pas en termes de dépenses (pas de flux de trésorerie) et se compose des amortissements théoriques ainsi que des coûts du capital auxquels s'ajoute une taxe de traitement (frais administratifs OFCL):

- Amortissements linéaires, valeur de placement: 167 mio CHF
- Rémunération versée sur la valeur de placement (coûts du capital): 36 mio CHF
- Prestations de services OFCL 0,5 mio CHF

L'augmentation de 8 mio CHF est principalement due à la hausse du taux d'intérêt théorique de 0,75 % à 1,0 %. Les amortissements se situent à un niveau proche de celui du Budget 2023.

### **2 Taxes d'études, formation continue**

Le montant des recettes dépend de l'évolution de la population étudiante et doctorante ainsi que du montant des taxes d'études. Sur la base de ces deux paramètres, le Budget 2024 prévoit des produits de 62 mio CHF au total. Cela correspond à 4 EPT de plus que dans le Budget 2023. Cette hausse par rapport au Budget 2023 s'explique de la manière suivante: en 2024, l'EPFL table sur des recettes accrues au niveau des taxes d'études du fait de la croissance prévue des effectifs étudiants (+ 3 mio CHF). L'ETH Zurich s'attend elle aussi à une augmentation de la population étudiante et prévoit une légère hausse des recettes issues des taxes d'études et de la formation continue (+1 mio CHF).

Le nombre attendu d'étudiantes et étudiants ainsi que de doctorantes et doctorants à l'ETH Zurich et à l'EPFL augmente de 1312 personnes comparé à 2023 pour atteindre un total de 39 504 (selon les prévisions relatives aux effectifs étudiants, état en février 2023). Sur le total de 62 mio CHF budgété pour les taxes d'études, la formation continue et les taxes administratives, 38 mio CHF proviennent de l'ETH Zurich, 21 mio CHF de l'EPFL et 3 mio CHF du centre de formation du PSI. A l'ETH Zurich, la part des taxes d'études dans les produits d'exploitation reste inchangée par rapport à l'année précédente (2 %). A l'EPFL, cette part augmente par rapport au Budget 2023 et passe de 1,6 à 1,9 % en raison de la hausse des recettes liées aux taxes d'études.

Fig.12: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2441</b>	<b>2522</b>	<b>2537</b>	<b>16</b>	<b>1</b>

Fig.13: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
<b>Contribution aux loyers du Domaine des EPF</b>	<b>202</b>	<b>195</b>	<b>203</b>	<b>8</b>	<b>4</b>

Fig.14: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

### 3 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Dans le secteur académique, les produits sont généralement déterminés selon la méthode de l'achèvement (*Cost of Completion, CoC*) et, plus rarement, selon la méthode de comptabilisation à l'avancement (*Percentage of Completion, PoC*). La méthode CoC consiste à ne saisir que la fraction des produits permettant de compenser les charges réelles, c'est-à-dire que les produits se rapportent aux seules charges générées par un projet durant la période considérée. L'avancement attendu du projet, qui génère des charges et aussi les produits correspondants, est dès lors déterminant. Par conséquent, les prévisions pour 2024 ne permettent pas d'anticiper l'évolution générale des produits dans les différentes catégories.

En revanche, l'examen de l'octroi de fonds d'encouragement réalisé en 2022 pour le rapport financier du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF a confirmé la tendance positive dans presque toutes les catégories de contributions à la recherche, ainsi qu'une hausse générale des fonds de recherche obtenus sur concours.

Les produits inscrits au budget pour les contributions à la recherche s'élèvent à 823 mio CHF (B 2023: 835 mio CHF), dont 661 mio CHF de transactions sans contrepartie et 162 mio CHF de transactions avec contrepartie. Le léger recul de 1,5% des contributions à la recherche par rapport au Budget 2023 résulte principalement de la baisse des produits issus des programmes-cadres de recherche européens (-18 mio CHF, soit -12%). Cette baisse est

partiellement compensée par une augmentation des produits provenant du Fonds national suisse (+3 mio CHF, +1%) et de la recherche sectorielle (+3 mio CHF, +3%). Le Budget 2024 est en hausse de 27 mio CHF (+3%) par rapport au Compte 2022. La réalisation de l'Objectif stratégique 7 (Sources de financement et utilisation des ressources) assigné par le Conseil fédéral au Domaine des EPF pour les années 2021-2024 dépend largement de l'évolution de la situation économique, des projets approuvés pour les UE-PCRD, du type de participation de la Suisse et surtout de la situation financière de la Confédération. La part des contributions à la recherche dans les produits d'exploitation diminue quelque peu et s'établit à 21% (B 2023: 22%).

Les trois autres catégories de contributions à la recherche sont en hausse par rapport au Budget 2023, à l'exception des produits provenant de subventions d'Innosuisse, des UE-PCRD et de la recherche axée sur l'économie. Par rapport au Compte 2022, les produits augmentent dans toutes les catégories sauf les UE-PCRD et les autres fonds de tiers liés à des projets.

La tendance favorable enregistrée ces dernières années devrait se poursuivre en 2024, en particulier si l'on tient compte d'indicateurs avancés tels que l'octroi de fonds d'encouragement.

En raison de la non-association de la Suisse au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe», les contributions à la recherche budgétées à hauteur de 823 mio CHF comprennent un montant de 41 mio CHF prévu pour 2024 et provenant des mesures transitoires du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

### Fonds national suisse (304 mio CHF)

Principal organe d'encouragement de la Confédération, le Fonds national suisse (FNS) promeut la recherche en Suisse, principalement en soutenant les projets de personnes qui en font la demande. Il encourage aussi les chercheuses et chercheurs au travers de ses Programmes nationaux de recherche (PNR) et de ses Pôles de recherche nationaux (PRN), dont les fonds sont attribués sur concours. Le Domaine des EPF fait preuve d'une grande efficacité dans l'obtention des ressources liées aussi bien à l'encouragement de projets qu'aux PNR et aux PRN.

Les deux EPF prévoient pour 2024 une progression des montants octroyés par le FNS en raison d'une hausse des demandes de fonds provenant des mesures transitoires pour les projets de l'UE (p. ex. *SNSF Starting Grants*), dont le financement a été confié au FNS par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Pour l'ensemble du Domaine des EPF, on table sur des taux de croissance de 1% par rapport au Budget 2023 et de 13% par rapport au Compte 2022. Dans le Budget 2024, les fonds provenant du FNS comprennent un montant de 14 mio CHF issu des mesures transitoires de la Confédération.

### Innosuisse (46 mio CHF)

Les institutions du Domaine des EPF prévoient une baisse des contributions à la recherche provenant d'Innosuisse par rapport à l'année précédente (-1 mio CHF, -3%), mais une augmentation de 4% comparé au Compte 2022. S'agissant d'Innosuisse, le Domaine des EPF table pour 2024 sur des contributions provenant des mesures transitoires de la Confédération à hauteur de 2 mio CHF.

### Recherche sectorielle (94 mio CHF)

Les produits issus de la recherche sectorielle sont soumis à de fortes fluctuations annuelles. Une hausse de 3 mio CHF (+3%) à 94 mio CHF est prévue pour ces produits, en légère progression par rapport au Budget 2023 (91 mio CHF). Tandis que l'ETH Zurich inscrit dans son budget une somme de 36 mio CHF similaire à celle de l'année précédente, l'EPFL s'attend à une augmentation des produits de 1 mio CHF à 19 mio CHF du fait de la création de chaires supplémentaires. L'ensemble des quatre établissements de recherche budgétisent pour 2024 des produits issus de la recherche sectorielle à hauteur de 39 mio CHF (B 2023: 37 mio CHF).

### Programmes-cadres de recherche européens (130 mio CHF)

Actuellement, la Suisse a le statut de pays tiers non associé concernant le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation Horizon Europe ainsi que d'autres volets du paquet Horizon 2021-2027. En conséquence, la communauté de recherche et d'innovation en Suisse peut participer à la plupart des projets collaboratifs (env. deux tiers des appels à propositions), mais la participation aux projets individuels (p. ex. appels à propositions du Conseil européen de la recherche, ERC) est exclue. Dans la perspective d'une possible association de la Suisse à Horizon Europe, le SEFRI propose depuis 2021 deux types de mesures transitoires:

Fig. 15: Contributions à la recherche Budget 2024 en mio CHF  
823 (exercice précédent: 835)

Autres fonds de tiers liés à des projets  
105 (103)

Economie privée  
144 (145)

UE-PCRD  
130 (148)



FNS  
304 (301)

Innosuisse  
46 (47)

Recherche sectorielle  
94 (91)

Fig.16: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	dont produits	dont produits	Δ B 2023/B 2024	
				(IPSAS 23)	(IPSAS 9)	Val. abs.	%
Fonds national suisse (FNS)	268	301	304	304	–	3	1
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	44	47	46	46	–	–1	–3
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	87	91	94	61	33	2,9	3
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	154	148	130	130	–	–18	–12
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	136	145	144	55	89	–1	–1
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	105	103	105	65	40	2	2
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>795</b>	<b>835</b>	<b>823</b>	<b>661</b>	<b>162</b>	<b>–12</b>	<b>–2</b>

Fig.17: Dons et legs

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
<b>Dons et legs/prestations en nature</b>	<b>138</b>	<b>97</b>	<b>109</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

- Mesures transitoires pour les *parties du programme accessibles*: Le SEFRI finance directement la participation des acteurs suisses de la recherche et de l'innovation aux projets qui leur sont accessibles. Les participants obtiennent ces ressources comme si la Suisse était associée, mais le versement est effectué par le SEFRI au lieu de l'UE.
- Mesures transitoires pour les *parties du programme non accessibles*: Pour les appels à propositions non accessibles, des solutions provisoires sont mises en place et financées par l'intermédiaire du Fonds national suisse (FNS), d'Innosuisse et de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les mesures déployées se fondent autant que possible sur les appels à propositions de l'UE. On peut citer à titre d'exemple les appels à projets pour les bourses *SNSF Starting Grants* octroyées par le FNS en tant que substituts aux *ERC Starting Grants* du Conseil européen de la recherche.

Dans ce contexte, les contributions inscrites au budget pour les UE-PCRD au sein du Domaine des EPF marquent le pas. Consolidés à l'échelle du Domaine des EPF, ces produits sont en recul de 18 mio CHF (–12%). Les institutions du Domaine des EPF tentent d'y remédier en sollicitant le soutien du SEFRI dans le cadre des mesures financières transitoires qu'il propose. Concernant les programmes-cadres de recherche européens, le Domaine des EPF prévoit pour 2024 des contributions provenant des mesures transitoires de la Confédération à hauteur de 25 mio CHF.

#### Recherche axée sur l'économie (144 mio CHF)

Comparé au Budget 2023, les contributions à la recherche issues de la collaboration avec l'économie privée enregistrent une légère baisse de 1 mio CHF à 144 mio CHF (–1%). Le PSI et l'Empa prévoient un recul des produits par rapport à l'exercice précédent (–3 mio CHF et –2 mio CHF, respectivement). L'ETH Zurich a quant à elle budgété une hausse des produits de 4 mio CHF pour 2024, ce qui atténuera d'autant la baisse enregistrée dans les autres institutions. 62% des produits inscrits au budget pour la collaboration avec l'économie privée concernent des prestations de services scientifiques et des mandats de recherche avec contrepartie.

#### Autres fonds de tiers liés à des projets (105 mio CHF)

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent les produits issus de partenariats avec les cantons, les universités et les organisations internationales. Ce sont souvent des contributions cantonales à de grands projets de recherche. Dans le Budget 2024, ces produits affichent une légère progression de 2 mio CHF (+2%) à 105 mio CHF.

#### 4 Dons et legs

La planification des dons s'accompagne de nombreuses incertitudes. L'ETH Zurich table dans son Budget 2024 sur un montant de base de 80 mio CHF pour les dons et legs (B 2023: 70 mio CHF). L'EPFL s'attend à ce que des projets soient financés par des dons et des droits d'utilisation (*Donated Rights*) à hauteur de 26 mio CHF au total (B 2023: 25 mio CHF). Un montant de 109 mio CHF est prévu pour l'ensemble du Domaine des EPF, soit 13 mio CHF (13 %) de plus que dans le Budget 2023.

#### 5 Autres produits

Les autres produits baissent de 1 mio CHF à 134 mio CHF.

Les produits de licences dépendent du chiffre d'affaires réalisé et sont soumis à des variations normales (forte volatilité). Les brevets débouchent souvent sur de nouvelles licences, qui ne génèrent des recettes que plus tard. En 2024, les produits des licences et brevets devraient croître pour atteindre 10 mio CHF, soit 2 mio CHF de plus que dans le Budget 2023 (Compte 2022: +1 mio CHF).

Un recul de 2 mio CHF par rapport au budget précédent est prévu pour les ventes selon IPSAS 9, qui se montent à 13 mio CHF. Cela est dû au reclassement, pour l'ETH Zurich, des produits provenant de la vente d'énergie thermique, qui figurent désormais dans les produits assujettis à la rétrocession selon l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, tout comme les produits issus de la cession de l'usage de biens immobiliers de la Confédération. A l'avenir, l'ETH Zurich s'attend à un recul des produits issus des livraisons d'énergie à des tiers puisqu'un nouveau contrat est en cours d'élaboration.

Les autres prestations de services comprennent les prestations avec contrepartie, mais excluent les prestations scientifiques. Le PSI prévoit que plus de la moitié des 45 mio CHF budgétés pour 2024 proviendront des services médicaux dispensés au Centre de protonthérapie, mais aussi des services fournis pour le démantèlement d'installations et l'élimination de déchets radioactifs issus d'activités médicales, industrielles et scientifiques ainsi que des services rendus à l'industrie et aux autorités en matière de radioprotection.

L'écart important entre le Budget 2024 et le Compte 2022 au niveau du poste Produits des immeubles est dû aux entités sous-consolidées du Domaine des EPF, celles-ci étant intégrées lors de l'établissement des comptes, mais pas lors de l'élaboration du budget. Les produits des immeubles de l'ETH Zurich comprennent en particulier les revenus de la location d'appartements aux professeurs et professeurs invités et à la coopérative de logements pour étudiantes et étudiants WOKO à Zurich, ainsi que de la location de locaux à l'Université de Zurich et à la crèche.

En vertu de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123), les produits issus de la cession de l'usage de biens-fonds propriété de la Confédération à des tiers

(chapitre 4a [art. 33a-f]) et les produits de la vente de l'énergie dont les institutions n'ont pas l'usage (art. 2b) doivent être versés à la caisse fédérale. Ces montants figurent dans les charges de biens et services (cf. Explications ch. 7).

Seul le PSI planifie des prestations propres inscrites à l'actif. Il s'attend à une baisse de 13 mio CHF à 8 mio CHF par rapport au Budget 2023.

#### 6 Charges de personnel

##### Evolution des charges de personnel dans le Domaine des EPF

En hausse de 15 mio CHF, les charges de personnel budgétées pour 2024 sont à un niveau légèrement supérieur au Budget 2023 (+1%).

Le total des équivalents plein temps prévus (EPT, hors apprenantes et apprenants) diminue de 93 EPT (-0,4%) par rapport au Budget 2023 (2024: 20 709 EPT; 2023: 20 803 EPT). L'augmentation des charges de personnel malgré un recul du nombre d'EPT s'explique par les mesures salariales planifiées par les institutions. Il s'agit de la compensation du renchérissement, des augmentations de salaires ainsi que du pilotage du système salarial (1,2% de la masse salariale concernant le personnel soumis au système salarial est à disposition pour des adaptations salariales individuelles en fonction des prestations et de l'expérience).

Le total des EPT correspond à près de 24 400 contrats de travail (CT) avec un taux d'occupation (TO) moyen de 84,8% (cf. Rapport de gestion 2022 du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF fig. 17, p. 100).

En outre, les institutions du Domaine des EPF forment quelque 500 apprenantes et apprenants dans différentes professions, qui ne sont pas inclus dans les EPT.

La part des charges de personnel dans le total des charges d'exploitation du Budget 2024 s'élève à 64% (B 2023: 66%).

##### Salaires du personnel

Les coûts prévus sont présentés par catégorie à la figure 19, et le financement des EPT selon l'origine des fonds à la figure 21, avec une comparaison par rapport au Budget 2023 et à la situation en 2022.

La réduction de 204 EPT (-10 mio CHF) au sein du personnel scientifique comparé au Budget 2023 est essentiellement due au fait que l'EPFL prévoit 317 EPT de moins par rapport à l'année précédente, notamment en ce qui concerne les programmes-cadres de recherche de l'UE et le FNS. Cette évolution est partiellement compensée par le fait que l'ETH Zurich et les établissements de recherche planifient une augmentation des EPT par rapport au Budget 2023.

S'agissant du personnel technique et administratif, toutes les institutions tablent sur une hausse des EPT, ce qui entraîne une progression des salaires du personnel de 18 mio CHF par rapport à l'exercice précédent.

Fig.18: Autres produits

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Licences / brevets (IPSAS 9)	9	8	10	1	15
Ventes (IPSAS 9)	10	15	13	-3	-17
Remboursements	3	5	5	-1	-14
Autres prestations de services (IPSAS 9)	55	43	45	1	3
Produits des immeubles	37	14	15	0	1
Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance finances et compta. EPF)	4	1	1	1	118
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	0	-	-	-	-
Inscription de prestations propres à l'actif	4	13	8	-5	-39
Autres produits divers	23	35	39	5	13
<b>Autres produits</b>	<b>146</b>	<b>135</b>	<b>134</b>	<b>-1</b>	<b>-0</b>

Fig.19: Charges de personnel

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Corps professoral	221	234	238	5	2
Personnel scientifique	995	1043	1033	-10	-1
Personnel technique et administratif, apprenantes et apprenants, stagiaires	843	858	876	18	2
APG, SUVA et autres remboursements	-12	-10	-11	-1	7
<b>Salaires du personnel</b>	<b>2048</b>	<b>2123</b>	<b>2136</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
Assurances sociales AVS / AC / AI / APG / Amat	132	137	137	0	0
Charges de prévoyance nettes	255	266	268	2	1
Neutralisation de la variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-10	-	-	-	-
Assurance-maladie et accident SUVA (AP, ANP, indemn. journ.)	7	11	10	-1	-8
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	32	29	29	-0	-1
<b>Assurances sociales et charges de prévoyance</b>	<b>417</b>	<b>442</b>	<b>443</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Autres prestations de l'employeur	0	1	1	-	-3
Personnel temporaire	8	7	7	-1	-7
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	-3	-	-	-	-
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	1	-	-	-	-
Autres charges de personnel	22	22	25	2	10
<b>Charges de personnel</b>	<b>2494</b>	<b>2596</b>	<b>2611</b>	<b>15</b>	<b>1</b>

Fig.20: Charges de personnel selon l'origine des fonds

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Financement fédéral (contribution financière de la Confédération)	1755	1831	1845	14	1
Contributions à la recherche / mandats de recherche de la Confédération et de tiers, dons	737	765	766	1	0
<b>Charges de personnel selon l'origine des fonds</b>	<b>2492</b>	<b>2596</b>	<b>2611</b>	<b>15</b>	<b>1</b>

Fig. 21: Financement des postes à plein temps (EPT) selon l'origine des fonds

Groupe de fonctions		Corps professoral	Personnel scientifique	Personnel technique	Personnel administratif	Total EPT
<b>Financement fédéral</b> Contribution financière de la Confédération	C 2022	796	6 214	3 118	2 929	<b>13 056</b>
	B 2023	828	6 322	3 080	2 922	<b>13 152</b>
	B 2024	824	6 332	3 153	2 936	<b>13 245</b>
	Δ 2023/2024	- 4	10	73	15	<b>94</b>
<b>Fonds de tiers (contributions à la recherche, etc.)</b> Encouragement de la recherche (FNS, Innosuisse), recherche sectorielle, UE-PCRD	C 2022	30	4 119	236	81	<b>4 466</b>
	B 2023	36	4 501	274	86	<b>4 898</b>
	B 2024	34	4 241	250	84	<b>4 609</b>
	Δ 2023/2024	- 2	- 260	- 24	- 2	<b>- 288</b>
Recherche axée sur l'économie, dons/legs	C 2022	47	1 914	417	317	<b>2 695</b>
	B 2023	51	1 985	424	293	<b>2 753</b>
	B 2024	58	2 031	433	332	<b>2 854</b>
	Δ 2023/2024	7	46	9	39	<b>101</b>
<b>Total</b>	C 2022	872	12 246	3 772	3 326	<b>20 216</b>
	B 2023	916	12 808	3 778	3 301	<b>20 803</b>
	B 2024	916	12 604	3 836	3 352	<b>20 709</b>
	Δ 2023/2024	-	- 204	59	52	<b>- 93</b>

Les chiffres ne comprennent pas les apprenantes et apprenants et les stagiaires (2021: 465 EPT)

Fig. 22: Charges de biens et services

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Matériel et marchandises	154	171	177	6	4
Locaux	327	293	325	33	11
Energie	75	75	115	41	54
Informatique	110	110	113	3	3
Services de consultance, expertises, exposés tenus par des personnes invitées	92	97	98	1	1
Bibliothèque	29	30	30	- 1	- 2
Autres charges d'exploitation	158	152	155	3	2
<b>Charges de biens et services</b>	<b>944</b>	<b>928</b>	<b>1 014</b>	<b>86</b>	<b>9</b>

### Cotisations de l'employeur

Le Domaine des EPF utilise les hypothèses de l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour calculer les cotisations de l'employeur. Le taux recommandé pour 2024 reste inchangé à 21,55 % de la masse salariale déterminante (salaires du personnel) et couvre l'ensemble des cotisations de l'employeur. Les engagements nets et les charges nettes de prévoyance ne sont pas inscrits au budget selon les critères d'IPSAS 39. Pour pouvoir comparer avec le budget, il faut donc neutraliser les opérations concernant IPSAS 39 dans le Compte 2022 (C 2022: effet de 10 mio CHF).

### Financement des postes

La grande majorité des 20 709 EPT prévus seront financés par la Confédération au moyen du financement fédéral (env. 64 %). En tenant compte de l'aide indirecte octroyée par la Confédération au travers des contributions à la recherche des deux organes d'encouragement, de la recherche sectorielle et des contributions pour les UE-PCRD, la Confédération finance directement ou indirectement près de 90 % des charges de personnel et des postes à plein temps (B 2024: 86,2 %; B 2023: 86,8 %).

## 7 Charges de biens et services

Avec un montant de 1014 mio CHF (B 2023: 928 mio CHF), les charges de biens et services sont supérieures de 9 % au niveau du Budget 2023. Cela tient notamment à une hausse sensible des coûts liés à l'énergie et aux locaux.

Les coûts énergétiques au sein du Domaine des EPF sont estimés à 115 mio CHF pour 2024, ce qui correspond à une progression de 41 mio CHF par rapport au Budget 2023. En raison de l'évolution attendue du marché, cette hausse affecte toutes les institutions, les trois plus grandes étant concernées à hauteur de 39 mio CHF (EPFL: +23 mio CHF; ETH Zurich: +12 mio CHF; PSI: +4 mio CHF).

L'augmentation des coûts des locaux (+33 mio CHF) a trois raisons principales. Les frais d'entretien, de réparation et de maintenance des immeubles sont en hausse de 18 mio CHF, ce qui s'explique par le faible montant prévu à ce poste budgétaire pour 2023, qui tenait compte des inscriptions ultérieures à l'actif concernant la mise en service de nouveaux bâtiments et était, à l'ETH Zurich, de 16 mio CHF inférieur à la valeur du Budget 2024. De plus, les charges de loyers pour l'utilisation d'immeubles de la Confédération augmentent de 8 mio CHF (B 2024: 203 mio CHF; B 2023: 195 mio CHF, cf. Explications sur le budget, ch. 1 p. 24). Les coûts de loyers externes progressent quant à eux de 6 mio CHF. Cette hausse concerne plus particulièrement le PSI (+5 mio CHF), qui devra verser les premiers loyers pour les locaux du *Park Innovaare* en 2024.

Les coûts prévus pour les charges de matériel et de marchandises augmentent de 6 mio CHF. Cela correspond à un montant net composé d'une augmentation des charges de matériel de 10 mio CHF et d'une réduction des coûts pour les biens matériels non portés à l'actif à hauteur de 4 mio CHF. La hausse des charges de matériel concerne en particulier l'EPFL.

Au sein des autres charges d'exploitation, les dépenses prévues pour les frais progressent de 8 mio CHF par rapport au Budget 2023, une évolution imputable au net fléchissement de la pandémie de COVID-19. Différents effets de compensation entraînent une hausse des autres charges d'exploitation de 3 mio CHF au total.

Le niveau des charges de biens et services est aussi influencé par les objectifs écologiques et énergétiques. A cet égard, il convient de se référer au Rapport de gestion 2022 du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF, qui rend compte des activités dans l'immobilier.

Les montants à verser à la caisse fédérale lors de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers propriété de la Confédération (art. 33a-f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF) et lors de la vente d'énergie (art. 2b de la même ordonnance) figurent dans les autres charges d'exploitation. Ils sont estimés à 1 mio CHF au total.

## 8 Amortissements

Le volume d'amortissements budgété augmente de 35 mio CHF par rapport à 2023 et s'élève à 321 mio CHF (+12 %). Les facteurs déterminants de cette forte hausse des amortissements sont les mises en service suivantes à l'ETH Zurich durant l'année 2023: inscription à l'actif du supercalculateur HPCN-24 au CSCS de Lugano (+27 mio CHF d'amortissements sur les immobilisations corporelles meubles) ainsi que des aménagements par le locataire concernant le nouveau bâtiment de la Gloriestrasse et le nouveau site BSS de Bâle (+5 mio CHF d'amortissements sur les immobilisations corporelles immeubles). Dans les autres institutions, les amortissements augmentent légèrement ou restent inchangés par rapport au Budget 2023.

Le volume élevé des investissements effectués ces dernières années dans les immobilisations corporelles meubles et immeubles appartenant au Domaine des EPF continue d'induire des amortissements eux aussi conséquents. Par le passé, le total des investissements dans les immobilisations corporelles appartenant au Domaine des EPF (300 mio CHF en moyenne) dépassait le taux d'amortissement annuel. Cette situation se reflète aussi dans la hausse des valeurs d'acquisition des immobilisations corporelles (C 2022: 4969 mio CHF; C 2021: 4829 mio CHF). Toutefois, un renversement de tendance se dessine pour le Budget 2024, à savoir que les investissements prévus se montent à 302 mio CHF et les amortissements à 321 mio CHF.

## 9 Charges de transfert

On considère comme charges de transfert les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée.

Les contributions aux projets de recherche budgétées comprennent en particulier celles allouées de manière centralisée par le Conseil des EPF, puis transférées en cours d'exercice aux institutions du Domaine des EPF (transfert de fonds).

Pour le Budget 2024, il convient en particulier de noter les transferts de fonds suivants:

- les grands axes stratégiques de recherche «Santé personnalisée et technologies associées», «*Advanced Manufacturing*» et «Science des données» à hauteur de 26 mio CHF
- deux «initiatives conjointes» (*Joint Initiatives, JI*) dans le cadre des priorités stratégiques du Domaine des EPF, à savoir «Energie, climat et durabilité de l'environnement» ainsi qu'«Engagement et dialogue avec la société» à hauteur de 14 mio CHF
- le projet *Quantum Technology Network (QTNet)* à hauteur de 6 mio CHF

La réduction des autres charges de transfert de 8 mio CHF par rapport au Budget 2023 concerne des transferts de fonds qui n'auront plus lieu en 2024.

## 10 Résultat financier

Le placement de fonds s'effectue selon la convention passée entre l'AFF et le Conseil des EPF sur les relations de trésorerie entre l'AFF et le Domaine des EPF. Les directives de placement se fondent sur l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF et ont servi de référence aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche pour définir leur propre stratégie de placement. Chaque année, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rédigent en outre à l'intention du Conseil des EPF un rapport sur les placements conformément au chapitre 4 des directives de placement du Conseil des EPF.

Le résultat financier budgété pour 2024 comprend essentiellement la valeur estimée des produits des intérêts sur les fonds placés auprès de l'Administration fédérale des finances. L'évolution du marché et les résultats obtenus dans le cadre des mandats de gestion de fortune ne sont pas budgétés.

Les autres produits financiers de 22 mio CHF indiqués dans le tableau ci-contre pour l'année 2022 résultent d'un événement ponctuel (retour anticipé du *SwissTech Convention Center*). Pour obtenir des informations complémentaires, il convient de se référer au Rapport financier 2022 du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

Fig.23: Amortissements

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
<b>Amortissements</b>	<b>243</b>	<b>286</b>	<b>321</b>	<b>35</b>	<b>12</b>

Fig.24: Charges de transfert

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants	25	22	26	4	20
Contributions à des projets de recherche <sup>1</sup>	25	72	78	6	8
Financement du démantèlement de l'accélérateur de particules <sup>1</sup>		11	11	–	–
Autres charges de transfert <sup>1</sup>	9	20	12	–8	–42
<b>Charges de transfert</b>	<b>60</b>	<b>124</b>	<b>126</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

<sup>1</sup> C 2022: sans charges de transfert au sein du Domaine des EPF

Fig.25: Résultat financier

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	Δ B 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Produits des intérêts	12	0	10	9	3 522
Produits des participations	5	1	1	–	5
Réévaluation de la valeur vénale des placements financiers	4	–	–	–	–
Bénéfices de change	9	2	3	0	11
Autres produits financiers	22	2	2	–	0
<b>Produits financiers</b>	<b>52</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>184</b>
Charges d'intérêts	8	1	1	–0	–13
Autres charges de financement liées à l'acquisition de capital	–	–	–	–	–
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	56	–	–	–	–
Pertes de change	13	2	3	0	10
Dépréciations	0	–	–	–	–
Autres charges financières	1	4	3	–1	–25
<b>Charges financières</b>	<b>79</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>–1</b>	<b>–11</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>–27</b>	<b>–2</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>–666</b>

# Synthèse pluriannuelle

Fig. 26: Evolution du total des produits dans le Domaine des EPF

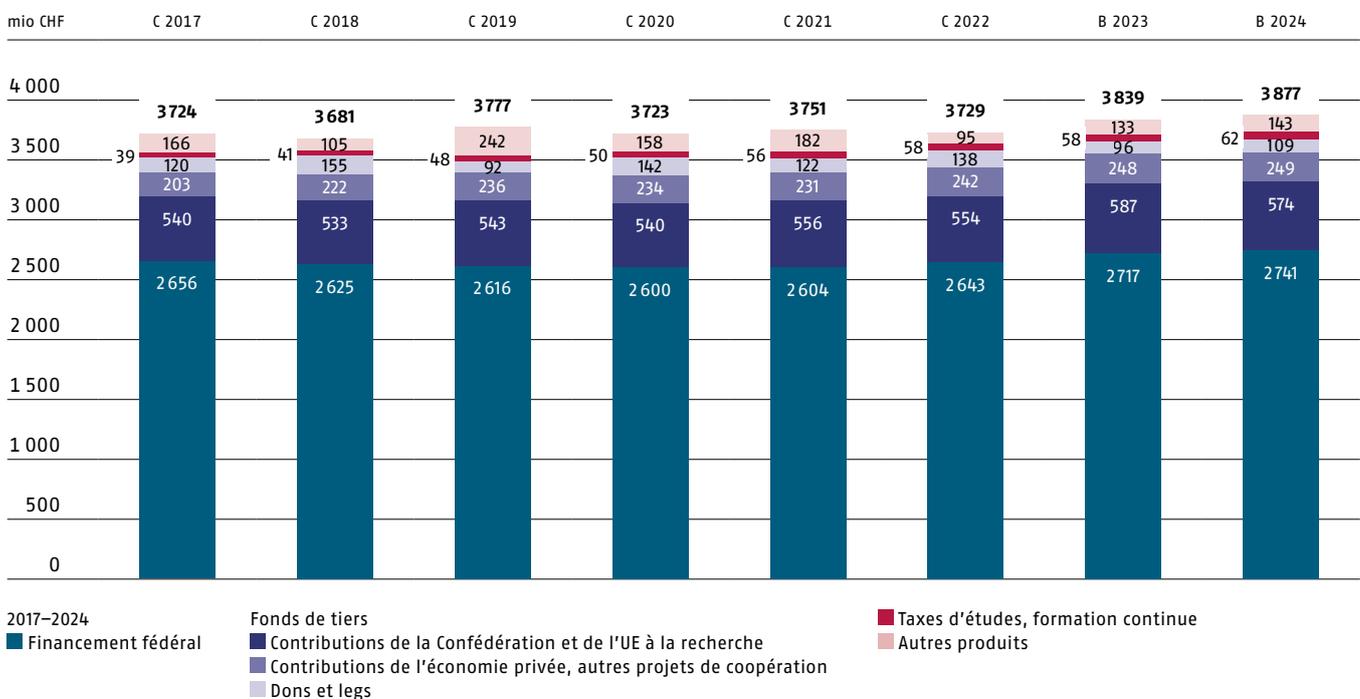


Fig. 27: Evolution du total des charges dans le Domaine des EPF

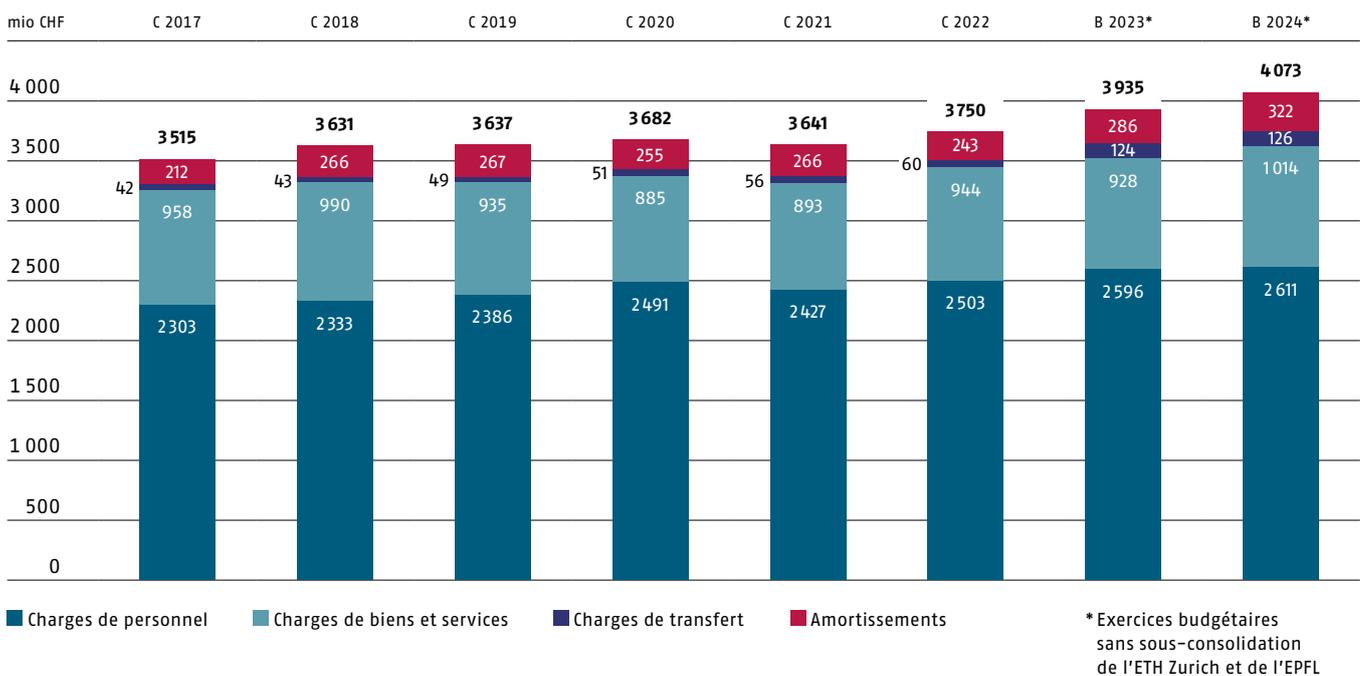
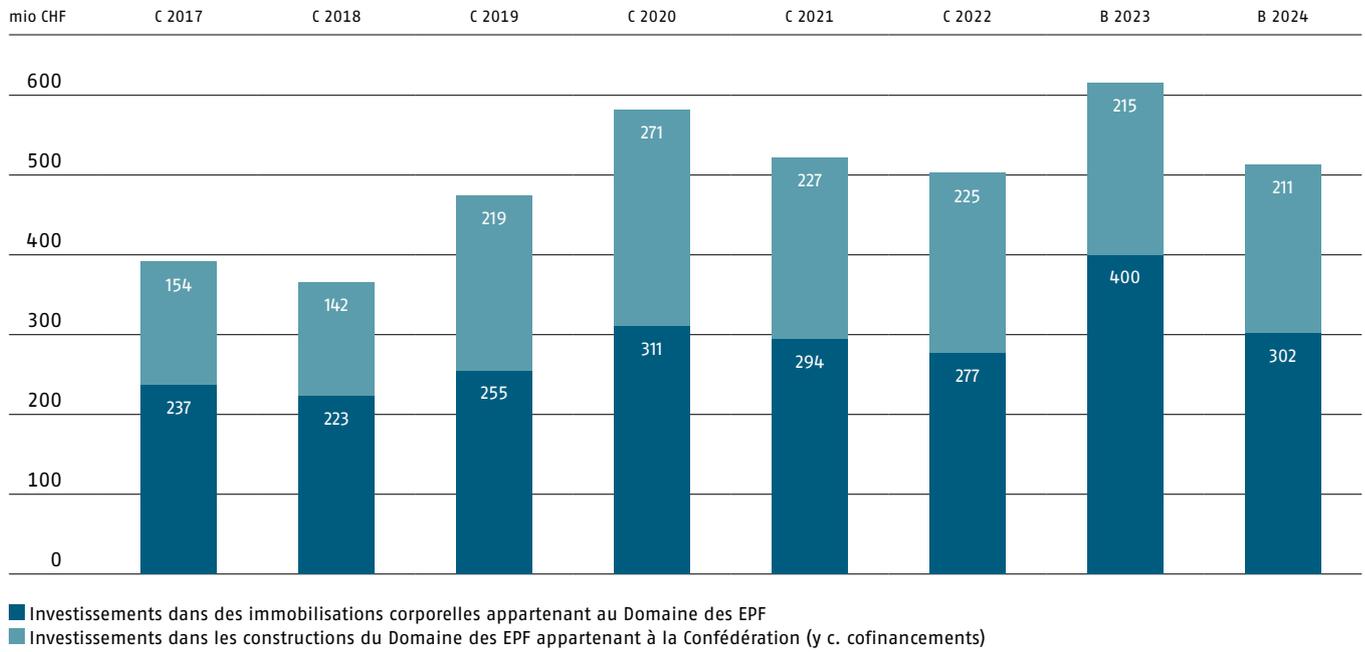


Fig.28: Evolution du total des investissements dans le Domaine des EPF



# Rapports sectoriels 2024

## ETH Zurich

### Produits

En raison des coupes décidées par le Conseil fédéral au niveau des dépenses faiblement liées, la contribution financière de l'ETH Zurich pour 2024 a été réduite de 1,0 % net par le Conseil des EPF. De plus, l'enveloppe issue de la réduction du parc immobilier n'a pas encore été approuvée. L'ETH Zurich table donc sur un financement fédéral de 1360 mio CHF (y c. contribution aux loyers) pour 2024, soit près de 22 mio CHF de moins que prévu. Ces coupes auront des répercussions sur la période quadriennale suivante, étant donné que l'année 2024 sert aussi de base pour le calcul du financement fédéral alloué durant la période FRI 2025–2028. Représentant près de 72 % des produits d'exploitation, le financement fédéral est la principale source de financement de l'Ecole.

Avec l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe et les mesures transitoires mises en place par la Confédération dans ce contexte, l'ETH Zurich s'attend à ce que les produits budgétés pour les contributions à la recherche, les mandats de recherche et les prestations de services scientifiques proviennent non plus de l'UE mais du FNS. Elle table globalement sur une croissance modérée. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'exclusion d'Horizon Europe pénalise aussi gravement les autres institutions du Domaine des EPF. Il est donc essentiel que la Suisse soit pleinement associée au programme le plus vite possible. En 2024, l'ETH Zurich prévoit de nouveaux dons à hauteur de 80 mio CHF, qui sont toutefois sujets à de fortes fluctuations et donc très difficiles à planifier.

### Charges

En tant qu'université d'envergure mondiale, l'ETH Zurich entend apporter des réponses aux défis urgents de l'humanité. Son activité se déploie autour de cinq axes qui définissent son orientation stratégique: la recherche fondamentale, un enseignement d'excellence ainsi que le transfert de savoir et de technologie, soutenus par des structures et des processus institutionnels solides. L'ETH Zurich met l'accent sur les champs d'action stratégiques Environnement et ressources, Transformation numérique responsable, Santé et bien-être ainsi que Dialogue avec la société, en fonction desquels elle élabore la planification des professorats. Elle s'attend pour 2024 à une trentaine de nouvelles nominations et estime qu'une dizaine de professeures et professeurs assistants seront promus professeures et professeurs ordinaires. Le nombre de chaires professorales à plein temps augmentera donc en 2024. L'ETH Zurich créera la *School of Public Policy* afin de consolider les échanges avec les acteurs politiques et l'administration. Cette structure permettra de réunir et de développer l'expertise existante dans la recherche touchant à des questions d'ordre politique ainsi que dans le conseil politique fondé sur des faits scientifiques.

La forte attractivité de l'ETH Zurich en tant que pôle de formation et de recherche a entraîné ces dernières années une forte croissance de l'effectif étudiant (+ 79 % depuis 2007), ayant elle-même contribué à une augmentation des chaires d'enseignement (+ 43 % depuis 2007). D'ici à 2025 et au-delà, l'ETH Zurich s'attend à ce que

cette tendance se poursuive pour avoisiner les 20 % en 2028. Dans ce contexte, elle optimise son processus d'admission aux études en l'assortissant d'instruments partiellement automatisés et fondés sur des données probantes, qui permettent notamment de piloter la croissance. De plus, le personnel est déployé de façon flexible dans l'enseignement pour que l'Ecole puisse rester opérationnelle en dépit de la progression des effectifs étudiants.

L'ETH Zurich remanie en outre son calendrier académique et son système d'examens afin d'accorder une plus grande liberté de choix aux étudiantes et étudiants, d'intensifier les échanges entre les corps enseignant et étudiant et de créer un espace pour les activités extracurriculaires et la mobilité. Pour favoriser la mobilité durant les études et au sein du corps professoral, l'ETH Zurich a notamment rejoint l'alliance d'universités européennes ENHANCE. Enfin, elle entend développer son offre de formation et de formation continue pour satisfaire aux besoins de l'économie et de la société. Le lancement du nouveau master en biochimie et biologie chimique est prévu pour l'automne 2023, suivi de sept nouveaux programmes de MAS et CAS à l'automne 2024.

En l'absence de compensation du renchérissement, les institutions du Domaine des EPF ont dernièrement dû compenser les augmentations de coûts (salaires, énergie, construction) par d'autres économies. L'Ecole a redéfini ses priorités pour la planification des professorats il y a deux ans et procédé à une adaptation de sa planification immobilière, ce qui a de fortes répercussions. D'autres mesures seront nécessaires vu la réduction de la contribution financière 2024, les taux de croissance prévisionnels inférieurs entre 2025 et 2028 et la non-compensation du renchérissement sur fond de progression des effectifs étudiants. Les charges de personnel pour 2024 augmenteront du fait d'une croissance des effectifs d'env. 400 EPT (entre fin 2022 et fin 2024, dont env. 250 financés par des fonds de tiers) et d'une progression des frais de personnel d'ordre structurel (mesures salariales). L'ETH Zurich s'attend en 2024 à une hausse des charges de biens et services liée surtout à l'augmentation des coûts de l'énergie et des projets financés par des fonds de tiers. Cette forte progression par rapport au Budget 2023 résulte de facteurs particuliers (réduction des coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération et inscription ultérieure à l'actif lors de la clôture de projets de construction de longue durée) menant à une diminution des charges dans le Budget 2023. La mise en service du supercalculateur prévue pour 2023 au CSCS de Lugano (investissements d'env. 90 mio CHF, y c. fonds de tiers) ainsi que l'emménagement dans les nouveaux bâtiments à Bâle et sur le campus de l'ETH Zurich Centre, avec les aménagements par le locataire et l'acquisition des appareillages correspondants, entraîneront une nette augmentation des amortissements, ceux-ci étant pris en compte pour une année complète pour la première fois en 2024. Les investissements sont donc en net recul par rapport à 2023. En 2024, les principaux aménagements par le locataire concernent la construction du centre de calcul sur le campus du Höggerberg.

Fig.29: Compte de résultat 2022–2024 de l'ETH Zurich

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	1213	1222	1241	20	2
Contribution aux loyers	117	114	118	5	4
<b>Financement fédéral</b>	<b>1331</b>	<b>1335</b>	<b>1360</b>	<b>25</b>	<b>2</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Fonds national suisse (FNS)	134	148	152	4	3
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	20	20	22	2	10
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	33	36	36	–	–
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	78	71	65	–6	–9
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	65	63	67	4	6
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	41	35	35	–	–
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>372</b>	<b>373</b>	<b>377</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>105</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>Autres produits</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>–2</b>	<b>–5</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>1880</b>	<b>1855</b>	<b>1893</b>	<b>38</b>	<b>2</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	1241	1261	1292	31	3
Charges de biens et services <sup>2</sup>	505	478	521	43	9
Amortissements	103	131	164	33	25
Charges de transfert	28	29	29	–	–
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1877</b>	<b>1899</b>	<b>2006</b>	<b>107</b>	<b>6</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3</b>	<b>–44</b>	<b>–113</b>	<b>–69</b>	<b>158</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>–44</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	–33	–	–	–	–
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>–73</b>	<b>–44</b>	<b>–107</b>	<b>–63</b>	<b>144</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	5	–	–		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	117	114	118	5	4

Fig.30: Investissements 2022–2024 de l'ETH Zurich

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	42	63	58	–5	–8
Immobilisations corporelles meubles	77	163	83	–80	–49
Immobilisations incorporelles	2	–	–	–	–
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>121</b>	<b>226</b>	<b>141</b>	<b>–85</b>	<b>–38</b>
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>136</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total des investissements ETH Zurich</b>	<b>257</b>	<b>351</b>	<b>266</b>	<b>–85</b>	<b>–24</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## EPFL

### Produits

L'EPFL prévoit pour 2024 des produits d'exploitation à hauteur de 1118,8 mio CHF. Le financement fédéral de 753,3 mio CHF représente 67,3 % de ces produits, en augmentation de 1,0 % par rapport au Budget 2023 (+7,2 mio CHF). A cela s'ajoutent 365,5 mio CHF au titre de financements de tiers (32,7 % du total des produits), qui se composent de contributions à la recherche, de mandats de recherche et de prestations de service (26,3 %), des taxes d'études et de formation continue (1,9 %), de dons et de legs (2,3 %) ainsi que d'autres produits d'exploitation (2,2 %). Cette proportion élevée de fonds de tiers, qui s'est stabilisée autour de 33 % au fil des années, même lors de périodes difficiles, reflète le dynamisme académique de l'EPFL et sa capacité à développer de nouveaux projets tout en acquérant les financements pour les réaliser.

### Charges

En développant l'encadrement des étudiantes et étudiants, l'Ecole entend assurer la qualité de son **enseignement** malgré la forte croissance des effectifs étudiants. L'enseignement par projets continue d'être développé au sein des *Discovery Learning Labs*, qui promeuvent une approche enrichissante fondée sur l'apprentissage par la pratique. En outre, le nouveau Centre de Compétences Transverses et de Carrière privilégie l'apprentissage des *soft skills* à l'intention des étudiants et doctorantes, contribuant ainsi aux perspectives de carrière des jeunes ingénieures et scientifiques en facilitant leur entrée sur le marché du travail. Le thème de la durabilité sera intégré dès la rentrée 2024 dans tous les cursus du bachelor et du master afin que chaque personne formée à l'EPFL dispose des outils de base pour contribuer à une société durable dans le cadre de ses activités professionnelles. La formation continue se développe grâce à l'*EPFL Extension School* pour répondre aux besoins de l'économie et de la société. Ainsi, de nouveaux cours seront proposés en collaboration avec l'Université de Lausanne dans des domaines-clés tels que les *digital skills*, la cybersécurité, les énergies renouvelables et la fabrication additive.

En maintenant l'accent sur l'excellence de sa **recherche**, l'EPFL continue de s'engager pour le développement de solutions destinées à répondre aux grands défis de société. L'*initiative Solutions 4 Sustainability* a pour objectif d'accélérer la mise en application de solutions d'ingénierie conçues pour répondre aux défis de la crise climatique et être déployées à grande échelle autour des thèmes de l'énergie verte et de la captation de carbone. Des ressources supplémentaires sont allouées au calcul scientifique afin de répondre aux besoins croissants en termes de calcul haute performance, de science des données et de stockage. En étroite collaboration avec l'ETH Zurich et le PSI, l'EPFL pilote le développement du *Swiss Data Science Centre*, au cœur des efforts déployés par le Domaine des EPF en matière d'intelligence artificielle.

Pour rester à l'avant-garde de la recherche en sciences expérimentales et technologies avancées, des études sont en cours dans la perspective de la construction d'un *Advanced Science Building* qui permettra la réalisation d'expériences nécessitant des conditions très contrôlées, telles qu'un niveau de vibrations et de perturbations électromagnétiques très faible, ainsi qu'une haute stabilité en température et humidité.

L'essor des campus associés se poursuit, avec la troisième étape du développement du campus EPFL Valais Wallis, d'une part, et une initiative majeure pour la construction durable sur le site de l'EPFL à Fribourg, d'autre part. 2024 marquera aussi la fin du *Blue Brain Project* (BBP) à Genève ainsi que l'accélération de la transition vers l'initiative *NeuroX*.

Les activités déployées par l'EPFL sur l'axe de l'**innovation** continuent de se concentrer sur le développement de partenariats avec l'industrie ainsi que sur l'encouragement de l'entrepreneuriat auprès des communautés étudiante et scientifique. Le programme biennuel *Changemakers* et le cours «*Get ready to launch your startup*» sont deux exemples parmi les nombreuses possibilités proposées pour se former à l'entrepreneuriat. De plus, plusieurs événements permettent d'identifier des opportunités de collaboration et renforcent les partenariats entre le secteur académique et l'industrie tels que l'*Industry Day*, l'*Investor Day*, la *Startup Champions Seed Night* et le programme *KNOVA*.

Enfin, l'EPFL a publié sa **stratégie Climat et Durabilité 2030** qui donne une vue d'ensemble des engagements de l'Ecole en matière de durabilité à travers l'enseignement, la recherche, l'innovation et le fonctionnement de ses campus. En parallèle, la culture du respect à l'EPFL a été renforcée grâce à la mise en place d'un réseau de confiance et de soutien ainsi que par la nomination d'un responsable du respect et de la *compliance* pour le suivi des thématiques liées au harcèlement, à la discrimination et au *mobbing*.

Les hypothèses-clés concernant les charges de personnel sont le recrutement de nouvelles professeures et professeurs d'ici à 2024, ainsi qu'une augmentation générale des salaires de 2,2 % en 2024 liée au renchérissement de la vie. Les facultés ont prévu d'utiliser 24 mio CHF de réserves notamment pour lancer de nouveaux projets de recherche et anticiper le recrutement de professeures et professeurs supplémentaires, ce qui explique l'augmentation des charges de personnel ainsi que de biens et services.

Il convient de signaler ici que l'impact de l'acquisition du *Swiss Tech Convention Center* (STCC) au moyen d'un retour anticipé du droit de superficie n'est pas inclus dans ce reporting. Le transfert de propriété interviendra entre 2024 et 2026, le choix de la date étant du ressort du Credit Suisse.

Fig. 31: Compte de résultat 2022–2024 de l'EPFL

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	702	698	704	6	1
Contribution aux loyers	49	48	49	1	3
<b>Financement fédéral</b>	<b>751</b>	<b>746</b>	<b>753</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>17</b>
Fonds national suisse (FNS)	96	114	114	1	1
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	11	13	12	-1	-7
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	18	18	19	1	7
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	59	60	47	-13	-21
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	51	54	54	-1	-1
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	48	44	48	4	9
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>283</b>	<b>303</b>	<b>294</b>	<b>-9</b>	<b>-3</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Autres produits</b>	<b>57</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>-0</b>	<b>-1</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>1142</b>	<b>1117</b>	<b>1119</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	723	787	760	-27	-3
Charges de biens et services <sup>2</sup>	270	263	299	36	14
Amortissements	47	64	64	-	-
Charges de transfert	32	26	34	8	30
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1072</b>	<b>1139</b>	<b>1157</b>	<b>18</b>	<b>2</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>70</b>	<b>-23</b>	<b>-38</b>	<b>-15</b>	<b>67</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>16</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>-164</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	7	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>93</b>	<b>-25</b>	<b>-37</b>	<b>-12</b>	<b>50</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	2	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	49	48	49	1	3

Fig. 32: Investissements 2022–2024 de l'EPFL

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	16	-	-	-	-
Immobilisations corporelles meubles	63	71	78	7	10
Immobilisations incorporelles	2	2	2	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>81</b>	<b>73</b>	<b>80</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>19</b>
<b>Total des investissements EPFL</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>118</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## PSI

### Produits

Le PSI table pour 2024 sur des produits d'exploitation de 436,2 mio CHF. La majeure partie (313,9 mio CHF) est issue du financement fédéral, qui se compose de la contribution financière (297,0 mio CHF) et de la contribution aux loyers (16,9 mio CHF). Pour compléter le financement fédéral, le PSI table en 2024 sur un montant de 122,3 mio CHF provenant d'autres sources de financement. Les contributions de la Confédération à la recherche obtenues sur concours issues de la recherche sectorielle, du FNS, d'Innosuisse et de la participation au programme-cadre de recherche européen totalisent 37,5 mio CHF et représentent une source de financement notable. Les contributions à la recherche provenant de l'économie privée, des cantons et des communes ainsi que d'organisations internationales devraient atteindre 20,0 mio CHF et sont donc inférieures à l'an dernier. Le PSI s'attend à des produits d'environ 53,8 mio CHF grâce aux licences et aux prestations de services. D'autres sources de financement sont les dons, le sponsoring, les finances de cours du centre de formation du PSI (3,0 mio CHF) et des prestations propres inscrites à l'actif (8,0 mio CHF).

Le PSI estime les investissements dans les constructions de la Confédération à 31,0 mio CHF. Sur ce montant, 20,2 mio CHF sont prévus au titre de contribution de base aux investissements dans les constructions du Domaine des EPF et 10,8 mio CHF proviennent des fonds spéciaux alloués par la Confédération pour le financement du démantèlement de ses installations nucléaires.

### Charges

Le PSI table pour 2024 sur des charges d'exploitation de 464,8 mio CHF, qui sont en grande partie constituées de charges de personnel (284,1 mio CHF). Le financement fédéral permet de couvrir 69,9 % des charges de personnel. Les charges de biens et services passeront à 104,5 mio CHF, en légère progression de 1,5 % par rapport à l'an dernier.

Le PSI fait face à des défis particuliers liés à une augmentation supérieure à la moyenne des charges de personnel ainsi que des charges de biens et de services, à l'introduction possible de nouvelles mesures salariales d'ordre structurel (sans perspective d'une compensation du renchérissement par la Confédération) ainsi qu'à des coûts supplémentaires imputables à l'achat d'énergie, de matériaux et de services. Pour atténuer les conséquences de ces surcoûts, garantir une exploitation si possible ininterrompue des grandes installations de recherche et éviter que des projets stratégiques prioritaires ne soient supprimés, tous les projets prévus, y compris le recrutement de personnel, sont réexaminés et soumis à des objectifs d'économie clairs.

Des investissements dans des immobilisations corporelles du PSI de l'ordre de 64,5 mio CHF sont prévus pour 2024. La priorité absolue doit être accordée à la réalisation du projet SLS 2.0, qui nécessite des investissements totaux de 129 mio CHF et entre dans une phase décisive avec la fermeture de l'installation à l'automne 2023. L'un des principaux objectifs de cette mise à niveau est de garantir une performance du SLS jusqu'à 40 fois meilleure, tout en réduisant sa consommation d'énergie d'environ 25 % par rapport aux paramètres d'exploitation actuels.

Les travaux préparatoires en vue du projet de mise à niveau IMPACT (*Isotope and Muon Production with Advanced Cyclotron and Target Technology*) sont aussi considérés comme prioritaires et se verront allouer 1,2 mio CHF issus des fonds propres du PSI en 2024. Il est proposé que ce projet soit intégré à la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2023. La décision de financement correspondante devrait être prise par les Chambres fédérales fin 2024 dans le cadre du Message FRI 2025–2028. La réalisation d'IMPACT permettra à la Suisse de consolider son rôle moteur en physique des particules et physique des solides menée avec des muons ainsi que dans la production de radionucléides innovants et jusqu'à présent peu accessibles en médecine pour le diagnostic et le traitement du cancer.

Dans sa planification immobilière pour 2024, le PSI signale des investissements dans des projets concernant des immeubles appartenant à la Confédération, à savoir le *Quantum Matter and Materials Discovery Center* (QMMC) sur le site Ouest du PSI, la construction de la nouvelle crèche «Kiwi» et des travaux de renouvellement nécessaires, y compris l'installation de modules photovoltaïques sur le bâtiment du SLS, qui aura lieu au moment de la mise à niveau du SLS 2.0 durant sa fermeture.

Malgré les mesures d'économie décidées pour le domaine FRI et le climat d'incertitude financière actuel, le PSI veillera à ce que les ressources à disposition soient investies au mieux, dans le respect de son orientation stratégique et en faveur du pôle suisse de recherche et d'innovation.

Fig. 33: Compte de résultat 2022–2024 du PSI

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	322	315	297	-18	-6
Contribution aux loyers	17	16	17	1	4
<b>Financement fédéral</b>	<b>339</b>	<b>331</b>	<b>314</b>	<b>-17</b>	<b>-5</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS)	18	18	17	-1	-6
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	1	3	2	-1	-33
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	11	12	13	1	4
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	8	7	6	-1	-14
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	8	13	10	-3	-23
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	16	14	10	-4	-29
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>62</b>	<b>67</b>	<b>58</b>	<b>-10</b>	<b>-14</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-0</b>	<b>-33</b>
<b>Autres produits</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>464</b>	<b>462</b>	<b>436</b>	<b>-26</b>	<b>-6</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	278	283	284	1	0
Charges de biens et services <sup>2</sup>	101	103	105	2	1
Amortissements	75	73	74	1	2
Charges de transfert	1	2	2	-0	-9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>455</b>	<b>461</b>	<b>465</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>-29</b>	<b>-29</b>	<b>-7 322</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>111</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	1	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>-27</b>	<b>-28</b>	<b>-3 029</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	1	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	17	16	17	1	4

Fig. 34: Investissements 2022–2024 du PSI

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	3	5	5	-0	-4
Immobilisations corporelles meubles	53	69	58	-10	-15
Immobilisations incorporelles	2	2	2	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>58</b>	<b>75</b>	<b>65</b>	<b>-11</b>	<b>-14</b>
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>20</b>
<b>Total des investissements PSI</b>	<b>76</b>	<b>101</b>	<b>96</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## WSL

### Produits

Le WSL table pour 2024 sur des produits d'exploitation de 95,2 mio CHF, en hausse de 4,9 mio CHF (+ 5,4 %) par rapport au Budget 2023, et sur un financement fédéral de 64,0 mio CHF. Cette contribution financière est en hausse de 2,0 mio CHF, soit 3,2 %, par rapport au Budget 2023. Les ressources allouées par le Conseil des EPF sont en effet de 1,5 % supérieures, tandis que les travaux de construction des nouveaux ateliers à Davos sont achevés. Les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques devraient progresser de 2,5 mio CHF (+ 9,9 %) à 28,0 mio CHF. Le CERC (*Climate Change, Extremes and Natural Hazards in Alpine Regions Research Centre*) au SLF à Davos, exploité conjointement par le canton des Grisons et l'ETH Zurich, contribue de manière significative à cette augmentation. Le fait que la contribution financière du canton ait atteint son volume maximal de 2 mio CHF par année se répercute plus particulièrement sur le compte de résultat. La communauté de recherche du WSL a en outre rencontré beaucoup de succès dans l'acquisition des fonds provenant du FNS et des programmes-cadres de recherche européens, ou encore des mesures transitoires correspondantes mises en place par la Confédération. Les autres produits, qui s'établissent à 3,1 mio CHF, sont aussi en hausse de 0,4 mio CHF du fait de la progression des ventes de licences pour les produits logiciels *RAAMS* et *White-Risk* ainsi que d'un chiffre d'affaires accru réalisé par les restaurants du personnel en raison de la croissance des effectifs.

### Charges

En 2024 également, le WSL utilisera la majeure partie de ses ressources financières pour les charges de personnel (79,3 mio CHF, soit env. 79 % des charges d'exploitation). Par rapport au Budget 2023, il table globalement sur une hausse des charges de personnel de 5,5 mio CHF (7,5 %). L'acquisition d'un plus grand volume de fonds de tiers grâce à la mise en place du CERC ainsi que le succès rencontré dans l'obtention de fonds de tiers permettent de financer cette croissance. Des réserves existantes constituées dans le cadre de projets et programmes internes au WSL ainsi que d'activités communes au sein du Domaine des EPF (initiatives conjointes [*Joint Initiatives, JI*], programmes ORD) sont pour l'essentiel investies dans les ressources humaines.

Le WSL table pour 2024 sur des charges de biens et services de 18,6 mio CHF, en hausse de 1,3 mio CHF (+ 7,3 %) par rapport au Budget 2023. La progression de ces charges est imputable à la fois au renchérissement, notamment de l'énergie, et plus généralement à l'augmentation des effectifs. Globalement, le compte de résultat du WSL pour 2024 affiche un résultat annuel de - 5,5 mio CHF, qui peut être couvert par les réserves.

En 2024, les investissements du WSL diminueront de 1,4 mio CHF par rapport à 2023 pour passer à 3,9 mio CHF. Ce recul s'explique notamment par le fait que le chantier de construction des ateliers à Davos est terminé et que le WSL n'a actuellement aucun nouveau grand projet de construction en cours. Ainsi, les investissements dans les immobilisations corporelles immeubles appartenant à la Confédération ont sensiblement diminué. Les investissements dans les immobilisations corporelles immeubles appartenant au WSL sont similaires à ceux de l'an dernier (0,8 mio CHF) et serviront en particulier à réaménager des bureaux pour mieux utiliser les surfaces disponibles. Les investissements dans les immobilisations corporelles meubles concernent surtout des dépenses de remplacement dans le domaine de l'informatique et de l'exploitation ainsi que de petites acquisitions pour du nouveau matériel de recherche (des drones, p. ex.).

En 2024, le WSL achèvera ses programmes lancés en 2017 *Envidat*, *SwissForestLab* et *CCAMM (Climate Change Impact on Alpine Mass Movements)* et en intégrera certains (surtout *Envidat*) dans des activités existantes, axées sur le plus long terme. Le programme *EXTREMES* et l'initiative *Blue-Green Biodiversity (BGB)*, menés conjointement par le WSL et l'Eawag et bénéficiant d'un budget total de 6,5 mio CHF alloué par le Conseil des EPF pour les années 2020 à 2024, prendront fin en 2025. Ces deux activités ont donc encore une incidence en termes de dépenses en 2024. C'est le cas également des participations du WSL aux initiatives conjointes (*Joint Initiatives, JI*) du Domaine des EPF.

De nouvelles initiatives stratégiques du WSL destinées à compléter et regrouper les activités consacrées à la forêt, la biodiversité, le paysage, les dangers naturels ainsi que la neige et la glace seront définies en 2024 dans le sillage du processus de développement stratégique du WSL lancé au deuxième trimestre 2023. Ce processus participatif vise, d'une part, à définir des objectifs stratégiques à plus long terme pour le WSL et, d'autre part, à poser les bases de son plan de développement à moyen terme pour la période 2025-2028.

Fig. 35: Compte de résultat 2022–2024 du WSL

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	60,5	58,9	60,8	1,8	3,1
Contribution aux loyers	3,2	3,1	3,3	0,2	5,0
<b>Financement fédéral</b>	<b>63,8</b>	<b>62,1</b>	<b>64,0</b>	<b>2,0</b>	<b>3,2</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	–	–
Fonds national suisse (FNS)	6,9	6,8	7,5	0,7	9,6
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	0,3	0,3	0,3	–	6,9
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	13,4	13,0	13,2	0,3	1,9
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	1,9	1,4	1,7	0,3	17,9
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	0,1	0,2	0,1	–	–6,7
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	5,3	3,9	5,2	1,4	35,3
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>27,9</b>	<b>25,4</b>	<b>28,0</b>	<b>2,5</b>	<b>9,9</b>
<b>Dons et legs</b>	–	–	–	–	–
<b>Autres produits</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>	<b>3,1</b>	<b>0,4</b>	<b>15,6</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>94,8</b>	<b>90,3</b>	<b>95,2</b>	<b>4,9</b>	<b>5,4</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	77,3	73,8	79,3	5,5	7,5
Charges de biens et services <sup>2</sup>	20,0	17,3	18,6	1,3	7,3
Amortissements	1,7	1,7	1,7	–	–0,2
Charges de transfert	1,8	1,0	1,2	0,2	23,1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>100,7</b>	<b>93,8</b>	<b>100,9</b>	<b>7,0</b>	<b>7,5</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>– 5,9</b>	<b>– 3,5</b>	<b>– 5,7</b>	<b>– 2,1</b>	<b>61,0</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>0,1</b>	<b>– 0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>– 443,2</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	–	–
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>– 5,8</b>	<b>– 3,6</b>	<b>– 5,5</b>	<b>– 1,9</b>	<b>53,9</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	0,3	–	–		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	3,2	3,1	3,3	0,2	5,0

Fig. 36: Investissements 2022–2024 du WSL

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	0,8	0,5	0,8	0,3	50,0
Immobilisations corporelles meubles	1,1	1,3	1,2	– 0,1	– 7,9
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>0,1</b>	<b>8,1</b>
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>4,8</b>	<b>3,5</b>	<b>2,0</b>	<b>– 1,5</b>	<b>– 43,3</b>
<b>Total des investissements WSL</b>	<b>6,6</b>	<b>5,3</b>	<b>3,9</b>	<b>– 1,4</b>	<b>– 25,8</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## Empa

### Produits

L'Empa table pour 2024 sur des produits d'exploitation totalisant 179 mio CHF, en hausse de 16 mio CHF (+10 %) par rapport au Budget 2023. Pour la majeure partie, les produits d'exploitation émanent directement de la Confédération (120 mio CHF issus du financement fédéral) et comprennent la contribution aux loyers de 11,8 mio CHF. La part de la contribution financière de la Confédération allouée à l'Empa par le Conseil des EPF s'élève à 108 mio CHF, soit 14 mio CHF de plus que dans le Budget 2023 (+15 %). Le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (inscrit au crédit de l'OFCL) a été réduit de 13 mio CHF à 10 mio CHF par rapport au Budget 2023. L'Empa s'attend pour 2024 à un léger recul des produits issus des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques (50 mio CHF, soit -1 %). Ce poste budgétaire comprend 7,6 mio CHF (-14 %) de contributions à la recherche du FNS, 10 mio CHF (-12 %) d'Innosuisse ainsi que 7,2 mio CHF (+6 %) de contributions issues de la recherche sectorielle, 9,2 mio CHF (+28 %) des programmes-cadres de recherche européens, 12 mio CHF (-12 %) de la collaboration avec l'économie privée et 4,4 mio CHF (+33 %) des autres fonds de tiers liés à des projets.

### Charges

L'Empa prévoit pour 2024 des charges d'exploitation de 185 mio CHF, dont 68,1 % de charges de personnel, 23,8 % de charges de biens et services et 7,6 % d'amortissements. Concernant les charges de personnel (126 mio CHF), il ne s'attend à aucun changement notable au niveau des effectifs. Les mesures salariales individuelles fixées chaque année dans le cadre du système salarial du Domaine des EPF (1,2 % de la masse salariale) ainsi que les mesures supplémentaires liées à la formation continue sont comprises proportionnellement dans les charges de personnel.

Les investissements planifiés dans les immobilisations corporelles meubles (8 mio CHF) concernent entre autres l'extension de NEST avec de nouvelles unités (notamment *Step 2*, avec pour partenaire principal l'unité BASF, le *DroneHub* et la nouvelle *NetZero-Unit*) ainsi que l'acquisition d'un microscope à effet tunnel à basse température pour un projet *R'Equip* (programme du FNS pour infrastructure de recherche arrivant à échéance) destiné à l'étude et à la manipulation d'états spin dans les nanostructures de carbone.

Quant aux investissements prévus dans les immobilisations corporelles immeubles, ils comprennent les installations techniques d'exploitation visant à moderniser et à développer le campus de recherche de Dübendorf (1,7 mio CHF).

Les *Research Focus Areas* (RFA) de l'Empa, à présent au nombre de quatre, s'articulent autour de certains des grands enjeux mondiaux et sont étroitement coordonnées avec les grands axes stratégiques du Domaine des EPF. L'objectif des RFA est d'associer de manière interdisciplinaire les nombreuses compétences très variées de l'Empa en sciences des matériaux et évolutions technologiques pour apporter des solutions aux grandes questions actuelles et aux défis économiques et sociétaux de demain en se fondant sur une large base scientifique.

Au cours des années à venir, le développement de technologies d'émission négative (NET) aura globalement la priorité dans le but de compenser les émissions résiduelles de gaz à effet de serre, qui sont difficilement évitables. Ces technologies affichant un bilan carbone négatif sont indispensables si la Suisse veut atteindre son objectif du zéro net d'ici à 2050. Par ailleurs, un bilan négatif doit être atteint à partir de 2050 dans le but de réduire rapidement la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère à un niveau non critique. Il y a peu, l'Empa a procédé à l'évaluation de cinq NET pertinentes pour la Suisse et formulé des recommandations à cet égard. L'objectif de l'initiative de recherche *Mining the Atmosphere* est d'utiliser le CO<sub>2</sub> atmosphérique pour élaborer de nouveaux matériaux, notamment dans le domaine de la construction. Ce processus intitulé *Carbon Capture and Use* (CCU) complète celui qu'on appelle communément *Carbon Capture and Storage* (CCS). A l'inverse du second, le premier a l'avantage de représenter une création de valeur potentielle puisque le CO<sub>2</sub> atmosphérique devient ainsi une matière première. L'Empa se concentre sur la capture de CO<sub>2</sub> atmosphérique, la transformation de CO<sub>2</sub> en matériaux de construction et l'optimisation énergétique des processus. Au terme de la phase d'utilisation qui comporte plusieurs cycles de réutilisation et de recyclage, il convient de veiller à ce que le carbone soit séquestré dans des puits et éliminé du circuit pour des millénaires, quel que soit le scénario d'application choisi. Cette initiative est en lien étroit avec diverses initiatives conjointes en cours, telles que le *Swiss Center of Excellence on Net-Zero Emissions* (SCENE) qui est placé sous la direction du PSI et de l'Empa.

L'Empa s'engage en outre à entretenir un dialogue proactif avec la société et les acteurs politiques sur l'impact des nouvelles technologies. L'institution élabore entre autres les bases scientifiques qui permettront d'instaurer des politiques fondées sur des données probantes, p. ex. en matière d'énergie, de mobilité et de ressources pour la mise en place de circuits fermés. Au cours des années à venir, l'initiative conjointe *Energy Science for Tomorrow* (E3TOTO, de son ancien nom) sera au cœur des priorités, en collaboration avec le Musée suisse des transports de Lucerne et d'autres institutions du Domaine des EPF. L'*Empa-Akademie* propose des cours, des formations et des formations continues essentiellement destinés à l'industrie et constitue également une plateforme qui favorise le dialogue actif avec la société, notamment grâce au format *wissen2go*.

Fig. 37: Compte de résultat 2022–2024 de l'Empa

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	82	94	108	14	15
Contribution aux loyers	11	11	12	1	10
<b>Financement fédéral</b>	<b>93</b>	<b>105</b>	<b>120</b>	<b>15</b>	<b>14</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67</b>
Fonds national suisse (FNS)	7	9	8	-1	-14
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	12	11	10	-1	-12
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	7	7	7	0	6
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	6	7	9	2	28
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	13	14	12	-2	-12
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	4	3	4	1	33
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>557</b>
<b>Autres produits</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>-0</b>	<b>-4</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>154</b>	<b>163</b>	<b>179</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	120	124	126	3	2
Charges de biens et services <sup>2</sup>	42	40	44	5	11
Amortissements	13	14	14	1	4
Charges de transfert	0	-	0	0	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>176</b>	<b>177</b>	<b>185</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-22</b>	<b>-14</b>	<b>-6</b>	<b>8</b>	<b>-59</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-290</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-22</b>	<b>-14</b>	<b>-6</b>	<b>9</b>	<b>-60</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	0	-	-		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	11	11	12	1	10

Fig. 38: Investissements 2022–2024 de l'Empa

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	4	9	3	-6	-68
Immobilisations corporelles meubles	9	11	8	-3	-26
Immobilisations incorporelles	0	-	-	-	-
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>-9</b>	<b>-45</b>
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>-13</b>	<b>-58</b>
<b>Total des investissements Empa</b>	<b>51</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>-22</b>	<b>-52</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## Eawag

### Produits

L'Eawag table pour 2024 sur des produits d'exploitation de 78,1 mio CHF, en hausse de 0,8 mio CHF par rapport au Budget 2023 (77,3 mio CHF).

La contribution financière augmente de 0,4 mio CHF (+ 0,65 %). Le crédit d'investissement prévoit un montant de 5,1 mio CHF pour des activités de construction. En raison de différentes oppositions, le début des travaux du nouveau bâtiment «Limnion» à Kastanienbaum est à nouveau reporté d'une année, et l'on s'attend à ce que la construction ne puisse commencer qu'en 2024. Le financement sera effectué au moyen des réserves avec affectation interne de l'Eawag. La transformation du bâtiment de laboratoires de Dübendorf et la construction sur ce site d'une *Mass Spec Facility* devrait être terminée d'ici à l'été 2024.

Les produits budgétés à hauteur de 15,5 mio CHF pour les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques se basent sur le degré d'avancement des projets et les acquisitions prévues. Ils se composent de produits générés par des projets soutenus par le FNS et Innosuisse (5,5 mio CHF) ainsi que de projets de la recherche sectorielle (6,0 mio CHF). Les produits issus des programmes-cadres de recherche européens sont budgétés à un niveau légèrement inférieur (0,9 mio CHF). Compte tenu de l'évolution observée jusqu'ici, un montant de 3,1 mio CHF est prévu pour les projets financés par les partenaires économiques, les communes, les cantons et d'autres bailleurs de fonds.

Les taxes d'utilisation (IPSAS 9) à hauteur de 0,1 mio CHF proviennent pour l'essentiel des cours PEAK (*Praxisorientierte Eawag Kurse*), qui consistent en des formations et des séances d'information pour favoriser le transfert de savoir dans la pratique. Les produits des immeubles, qui se montent à 0,3 mio CHF, émanent des revenus locatifs issus principalement des logements meublés gérés conjointement avec l'Empa.

### Charges

L'Eawag table pour 2024 sur des charges d'exploitation d'un montant total de 83,4 mio CHF, ce qui entraîne un déficit annuel de 5,4 mio CHF compte tenu des charges financière attendues de 0,1 mio CHF. Imputable en premier lieu aux projets de construction en cours, ce déficit sera couvert par les réserves constituées à cette fin.

Avec un montant de 58,1 mio CHF, les charges de personnel représentent le poste principal dans le budget de l'Eawag. Les collaboratrices et collaborateurs financés par des fonds externes sont pris en compte dans la planification pour 2024 avec 123 équivalents plein temps (EPT), ce qui correspond à une part de 27% environ (total pour 2024: 444 EPT, sans les apprenantes et apprenants). Compte tenu des effectifs du personnel, de la planification des postes en interne ainsi que des projets prévus qui seront financés par des fonds externes, le nombre de collaboratrices et collaborateurs reste stable.

L'Eawag table néanmoins sur une augmentation des charges de personnel de 1,1 mio CHF au total (+1,93 %) par rapport au Budget 2023 compte tenu de la compensation du renchérissement de 2,5 % décidée en décembre 2022, qui n'avait pas été prise en compte intégralement dans le Budget 2023. Conformément aux exigences du Conseil des EPF, la planification des charges de personnel tient compte des montants actuels en matière d'assurances sociales, des mesures salariales et d'une nouvelle compensation du renchérissement. Tous les engagements contractuels actuels et prévus pour les chaires d'enseignement partagées avec l'une des deux EPF ont aussi été inclus dans la planification, de même que les coûts relatifs aux postes utilisés en synergie par plusieurs institutions de recherche.

Les charges de biens et services (21,4 mio CHF) sont légèrement inférieures à celles du Budget 2023 (21,6 mio CHF). Ce poste tient compte des charges prévues pour la transformation du bâtiment de laboratoires existant (*Mass Spec Facility*). Dans le contexte actuel, la planification des frais de matériel comprend une augmentation des coûts de l'énergie pouvant être compensée par des économies dans d'autres domaines. L'Eawag table en outre sur une réduction durable des coûts de déplacement grâce à des mesures internes visant à diminuer les voyages en avion et à mettre à profit les médias modernes.

Le budget inclut les participations financières dans des initiatives ou infrastructures de recherche communes à plusieurs institutions, dont les échanges avec le *Swiss Data Science Center* (SDSC), ainsi que les charges convenues par contrat pour l'utilisation (conjointe) d'installations de l'ETH Zurich, telles que les *Scientific IT Services* (SIS) et le *Genetic Diversity Center* (GDC). Les charges liées aux projets de recherche interinstitutionnels soutenus par le Conseil des EPF (dans le cadre des initiatives conjointes [*Joint Initiatives, JI*]) sont elles aussi intégrées à la planification. D'autres initiatives découlant de synergies communes à plusieurs institutions ont également été prises en compte.

Les investissements prévus concernent surtout des équipements dans le cadre de projets de construction, ainsi que des appareils scientifiques pour les laboratoires et les activités de recherche.

Fig. 39: Compte de résultat 2022–2024 de l'Eawag

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	59	58	59	0	1
Contribution aux loyers	3	3	3	0	4
<b>Financement fédéral</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Fonds national suisse (FNS)	5	5	5	–	–
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	0	0	0	–0	–25
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	6	6	6	1	9
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	1	1	1	–0	–10
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	1	1	1	–	–
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	1	3	2	–0	–12
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>81</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>78</b>	<b>77</b>	<b>78</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	56	57	58	1	2
Charges de biens et services <sup>2</sup>	18	22	21	–0	–1
Amortissements	4	4	4	0	8
Charges de transfert	0	–	–	–	–
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>79</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>–1</b>	<b>–5</b>	<b>–5</b>	<b>–0</b>	<b>8</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>–0</b>	<b>–0</b>	<b>–</b>	<b>–6</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	–	–
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>–1</b>	<b>–5</b>	<b>–5</b>	<b>–0</b>	<b>7</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	0	–	–		
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	3	3	3	0	4

Fig. 40: Investissements 2022–2024 de l'Eawag

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	1	5	4	–1	–20
Immobilisations corporelles meubles	1	1	1	–0	–16
Immobilisations incorporelles	0	–	–	–	–
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>–1</b>	<b>–19</b>
<b>Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–0</b>	<b>–1</b>
<b>Total des investissements Eawag</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>–1</b>	<b>–11</b>

\* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

\*\* Financés par le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134)

## Conseil des EPF

Fig. 41: Compte de résultat 2022–2024 du Conseil des EPF

mio CHF	C 2022	B 2023	B 2024	ΔB 2023/B 2024	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	3	76	68	- 8	- 11
Contribution aux loyers	1	1	1	-	4
<b>Financement fédéral</b>	<b>3</b>	<b>76</b>	<b>68</b>	<b>- 8</b>	<b>- 11</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS)	-	-	-	-	-
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	-	-	-	-	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	-	-	-	-	-
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	-	-	-	-	-
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	-	-	-	-	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	-	-	-	-	-
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>76</b>	<b>68</b>	<b>- 8</b>	<b>- 11</b>
Charges de personnel <sup>1</sup>	10	11	11	0,6	5
Charges de biens et services <sup>2</sup>	4	5	5	- 0,2	- 4
Amortissements	-	-	-	-	-
Charges de transfert	12	66	60	- 6	- 9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>26</b>	<b>82</b>	<b>76</b>	<b>- 6</b>	<b>- 7</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 23</b>	<b>- 5</b>	<b>- 8</b>	<b>- 2</b>	<b>45</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 23</b>	<b>- 5</b>	<b>- 8</b>	<b>- 2</b>	<b>45</b>
<sup>1</sup> dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-	-	-	-	-
<sup>2</sup> dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	1	1	1	-	4

# Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich;  
Hirschengraben 3, 3011 Berne; kommunikation@ethrat.ch  
Direction de projet, concept et rédaction:  
Communication et Finances du Conseil des EPF  
Graphisme: atelier MUY, Zurich  
Relecture de l'allemand:  
SwissGlobal Language Services AG, Baden  
Traduction et relecture du français:  
Service de traduction du Conseil des EPF  
Impression: Druckerei Studer AG, Horgen  
Clôture de la rédaction: 31 juillet 2023

Remerciements particuliers pour leur contribution

- aux membres du groupe IPS du Domaine des EPF (implémentation du plan stratégique),
- aux responsables et à l'équipe de l'état-major du Conseil des EPF et
- aux responsables dans les institutions du Domaine des EPF.

Le Rapport sur le Budget 2024 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF est publié en allemand et en français.

La version allemande fait foi. Sa traduction française est également disponible ici: [www.cepf.ch/rapportsurlebudget2024](http://www.cepf.ch/rapportsurlebudget2024)

Différences d'arrondis: Il se peut que la somme des chiffres figurant dans le présent rapport ne corresponde pas exactement aux montants globaux présentés dans les tableaux.

Le Rapport sur le budget 2024 a été imprimé de manière climatiquement neutre sur du papier certifié FSC et ecolabel européen.

© Conseil des EPF, 31 juillet 2023



## Conseil des EPF

Conseil des écoles  
polytechniques fédérales

Zurich:

Händeliweg 15  
8092 Zurich  
Suisse

Berne:

Hirschengraben 3  
3011 Berne  
Suisse

[www.cepf.ch](http://www.cepf.ch)